

SETTIMANALE CORSU SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE D'INFORMAZIONE

CHAT D'EAU

Du passé, faire table basse 200

ASSEMBLÉE

Assemblea di i zitelli: motion votée



ASSEMBLÉE

Sécheresse, l'inquiétude gagne



ÉDITOS • SETTIMANA CORSA • BRÈVES • JACQUES FUSINA • AGENDA

S F M P R ' À F I A N C ' À V O I

1,60€



ARADIODACORSICA



EN FM AIACCIU103.2 BASTIA98.9 CORTI104 CALVI87.9
GHISUNACCIA107.4 PORTIVECHJU 93.7 BUNIFAZIU101.2
VIVARIO 97 BUCUGNANU 107.5

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

WWW.ALTA-FREQUENZA.CORICA

L'APPLI ALTA EST DISPONIBLE
TELECHARGEZ LA !!







FRIAS

Elle, l'homme d'état

e vendredi 30 juin, Simone Veil est décédée à l'âge de 89 ans. A part quelques illuminés haineux à l'intégriste pensée, l'hommage est unanime pour saluer ses combats.

Le premier d'entre eux est celui pour les femmes. Valery Giscard d'Estaing voulait légaliser l'avortement, mais c'est elle qui ira au front en tant que ministre de la Santé. C'est elle qui montera à la tribune le 26 novembre 1974 et qui prononcera ces mots qu'il ne faudra jamais oublier: «Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme. Je m'excuse de le faire devant cette assemblée presque exclusivement composée d'hommes. Aucune femme ne recourt de gaité de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. C'est toujours un drame, cela restera un drame». Jamais elle ne pliera devant les insultes machistes, xénophobes, réactionnaires, gynophobes.

Autre combat, celui contre le poison de l'antisémitisme, du racisme quotidien. Elle, née Jacob, rescapée de l'enfer des camps, survivante de la barbarie nazie ne cessera de défendre la mémoire du génocide. Elle, la résiliente rendra hommage en 2007 aux Justes, ces Français ordinaires qui avaient agi avec leur cœur sans chercher les honneurs. Elle qui fut certainement à l'origine en 1995 du «geste de vérité» du président Jacques Chirac.

Et enfin elle, défendant lors d'un meeting en 1979 une Europe unie dans la diversité, ne tremblera pas devant Jean-Marie Le Pen et ses haineux venus l'insulter et leur lancera: «vous ne me faites pas peur, pas peur du tout. J'ai survécu. J'ai survécu à pire que vous. Vous n'êtes que des SS aux petits pieds».

Madame Veil, femme de convictions, Immortelle vous êtes devenue ce vendredi 30 juin, une étoile à qui on ne doit exprimer que respect, reconnaissance et gratitude.

Merci pour vos combats qu'il nous faut encore mener en ces temps quelque peu troublés. ■ *dominique.pietri@yahoo.fr*



Vous vivez

en lumière les initiatives qui y voient le jour? **Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?

L'ICN recherche ses correspondants locaux.

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE © CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli (04 95 32 89 95)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION 1, Rue Miot (2º étage), 20200 BASTIA Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92 BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059 20176 AJACCIO Cedex 1 Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

- Elisabeth Milleliri informateur.corse@orange.fr
- 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli
- Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris
 Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini
 Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,
 Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paes AVEC LA COLLABORATION DE :

Battì, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini, Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca, Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal. **Comité de surveillance**:

Philippe Giammari, président, Jérôme Fahro-Aurelli, vice-pré

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia
Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 I 88773
ISSN 2114 009

Fondateur Louis Rioni



Turisimu à duie vitezze St'estatina, seranu i francesi 1,2 milione in più à parte in vacanze, vale à di in fin'di contu 30 milioni donu à una corta mediurazione di unutere

dì in fin'di contu 30 milioni, dopu à una certa megliurazione di u putere di cumprera di a quale si parla à spessu ind'i media. Eppuru ghjuverà di più sta ripresa à e destinazione straniere: u mediu raggiu e u longu raggiu facenu tutt'è dui una bella prugressione trà 13 è 14 percentu, moltu più chì i turisti chì si ne steranu in Francia (4 percentu). Cum'è tutti l'anni ci sò destinazione chì anu a preferenza di i viaghjadori. È quella chì chjappa in testa ghjè torna a Corsica, cù i so paisaghji meravigliosi, trà mare è monti. Si pò registrà dinù una crescita di u turisimu urbanu cù un interessu chì si sviluppeqhja per cità cum'è Bordeaux, Montpellier o Nantes. Solu a Costa d'Azuru cunnosce un picculu ritardu nant'à e riservazione colpa à a cuncurrenza di i paesi di u Sudu di l'Europa chì sò sempre apprezzati. L'Asia è l Caraibi sò e destinazione e più alluntanate chì ricevenu anch'elle un veru successu. Ci vole à sapè chì l'attori di u turisimu ùn goderanu micca tutti di sta ripresa. U camping face una cullata impurtante (7 percentu) per mezu di e so pruposte chì si giranu di più in più versu un altu livellu di servizii. A lucazione trà a ghjente cuntinueghja di cresce (10 percentu) invece chì quella di l'accuritoghji hè in piena calata. In quantu à i paesi di vacanze, ci hè di menu in menu d'interessu, for'di u Club Med chì, ellu, s'indirizza à clienti più asgiati. U solu puntu chì ferma una difficultà per ste vacanze di u 2017 hè u buqettu, sempre strettu. U prezzu mediu per l'alloghju à pagà, per 9 notte è mezu, tocca quasi 1600 euri per una famiglia. Si tratta d'una spesa chì dumanda, certe volte, parechji anni d'ecunumia è di sacrifizii. Ma micca per tutti. Pudimu ramintà d'altronde chì u Mediterraniu ferma a prima destinazione turistica di u mondu è ch'ella hà accoltu, annu, più di 300 milioni di visitori. Frà e preferenze, bella sicura a Corsica è ancu Ibiza. E duie isule piacenu assai à i ricconi è à e celebrità, cum'è Rihanna, Cristiano Ronaldo, Shakira è tant'altri. Si campanu in certi lochi d'eccezzione, à bordu di yachts di quelli sprupusitati è à l'uccasione di serate e più prezzate di l'estate. Ùn hè què u turisimu à duie vitezze?





ENVIRONNEMENT

LE SPECTRE DE LA XYLELLA MENACE TOUJOURS

Lors de la session des 29 et 30 juin, l'Exécutif a à nouveau été interrogé sur le risque de voir une grave épidémie de Xylella s'étendre sur la Corse. Des craintes renforcées par des informations capitales qui n'auraient pas été communiquées par l'Etat.

«Nous sommes face à une crise environnementale majeure, et les Corses doivent connaître la vérité». Le cri d'alarme de Nadine Nivaggioni, conseillère territoriale de Femu a Corsica, se veut sans appel. À l'occasion de la traditionnelle séance de questions orales, lors de la dernière session de juin, elle a tenu à interroger l'Exécutif sur les suites de la crise de la Xylella, dont l'ombre, toujours aussi menaçante, plane sur la Corse. « Après trois ans d'incertitude quant à la présence de la Pauca en Corse, un laboratoire de recherche affirme avoir trouvé la bactérie sur un chêne depuis un an et demi», a-t-elle dénoncé, avant de fustiger: «Or, les autorités sanitaires compétentes nous donc ont caché vérité et dès lors les mesures prises n'ont pas été adaptées au danger représenté». Face à cette situation qui laisse craindre le pire, et devant le manque d'actions de l'Etat, elle a enjoint Agnès Simonpietri, présidente de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC), à organiser une réunion de crise afin de rechercher les moyens pour mettre en place un plan de préservation et à demander l'arrêt immédiat de l'importation de tous les plants.

En réponse, Agnès Simonpietri a reconnu que «trois informations capitales ont été ignorées par l'Etat». «Un cas de sous-espèce Pauca a bien été détecté en 2016 sur un chêne», a-t-elle confirmé, indiquant que cette information est d'autant plus inquiétante que «jusqu'à maintenant le chêne n'était pas pris en compte dans la liste

des espèces sensibles à la Pauca». Par ailleurs, elle a indiqué que les oliviers des Baléares « sont malades à cause de la souche multiplex». «Or, je rappelle que c'est cette sous-espèce de la bactérie qui est largement répandue en Corse », s'est-elle inquiétée. Enfin, elle a fait savoir qu'en mars dernier «*l'Espagne a averti l'Agence sanitaire* européenne que certains plants contaminés avaient quitté l'Andalousie en direction de toute l'Europe ». Une information passée sous silence par l'Etat et qui ne l'a pas conduit à revoir les permis d'importation des plants, seuls ceux d'Italie étant toujours interdits. «La bactérie est présente en Corse et largement répandue, la situation devient gravissime. Nous allons devoir affronter une crise très profonde tant environnementale qu'agricole», a averti la présidente de l'OEC excluant toutefois de baisser les bras. Pour tenter de juguler cette crise, Agnès Simonpietri entend donc demander plusieurs mesures à l'Etat à commencer par l'application stricte de l'interdiction d'importation des plants des espèces sensibles, dont la liste doit être révisée. Elle compte également proposer rapidement un statut particulier de protection de la biodiversité de l'île en s'appuyant sur le modèle ultramarin. «Nous exigeons de l'Etat qu'il mette en œuvre le principe de précaution énoncé dans l'article 5 de la charte de l'environnement, sans sous-estimer les risques ni laisser se développer une crise sanitaire irréversible », a-t-elle conclu. Manon PERELLI





PERSPECTIVE DE SÉCHERESSE EXCEPTIONNELLE

INQUIÉTUDES DANS L'HÉMICYCLE

À l'occasion de la séance de questions orales, le président de l'OEHC a été interrogé sur les mesures à court et long termes que l'Exécutif entend mettre en place pour pallier les carences en eau récurrentes chaque année durant l'été.

Malgré les quelques heures de pluie de ce début d'été, la situation hydraulique, qui a conduit à prendre des arrêtés de restriction d'eau précoces cette année, suscite des craintes quant à la perspective d'une sécheresse exceptionnelle sur l'île.

Une préocupation qui a trouvé écho dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse, lors de sa dernière session, à l'occasion de la séance de questions orales. Tout d'abord par la voix de Christelle Combette, du groupe Le Rassemblement. «Les conditions climatiques exceptionnelles que connaît actuellement la Corse laissent entrevoir une sécheresse comparable à celle de 2003», a-t-elle arqué, avant d'interpeler le président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC): «Le contexte préjudiciable et inquiétant de la sécheresse nous oblige à une réflexion collective, et me conduit à vous interroger sur la politique que vous entendez mener dans ce domaine; et sur l'élaboration ou non d'un programme d'investissement par les services de l'OEHC, ainsi que son contenu». À sa suite, Mattea Casalta (Femu a Corsica) a également fait part de son inquiétude et interrogé l'Exécutif sur les «propositions d'ampleur, sur les courts, moyens et longs termes » que celui-ci compte mettre en place pour «pallier les carences de l'héritage du passé, et faire en sorte que notre île soit une région pilote dans ce domaine». Répondant conjointement aux deux conseillères territoriales, le

Répondant conjointement aux deux conseillères territoriales, le président de l'OEHC, Xavier Luciani, a tout d'abord, chiffres à l'appui, mis en exergue « le sous-équipement et le manque d'anticipation et

de moyens engagés par les mandatures passées et l'Etat» en matière d'équipements de stockage. «2016 et 2017 ne peuvent rattraper les 50 ans écoulés», a-t-il insisté avant d'apporter un premier élément de réponse avec des opérations à engager à court terme, articulées autour de 3 thèmes principaux: «la nécessité de réaliser des interconnections entre vallées»; «l'obligation d'améliorer sensiblement nos rendements de réseaux en luttant contre les fuites dues aux canalisations vétustes réalisées dans les années 60»; et la poursuite des «études en vue de la réalisation de nouveaux barrages et autres réserves». Devant l'urgence grandissante, il a par ailleurs indiqué viser également «le moyen plutôt que long terme» et avoir engagé des dispositions en ce sens: «Les travaux du Cotech* du Comité de bassin de la Corse vont conduire à déterminer, avant la fin de l'année, les bases d'un plan d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau». Ce plan, qui visera notamment une adaptation des pratiques culturales et une meilleure connaissance de l'hydrologie, se veut « être la clé de voûte d'un programme hydraulique de grande ampleur devant constituer un véritable «plan Marshall» pour la Corse dans ce domaine. Nous sommes aujourd'hui dans une perspective d'élaboration d'une PPI** hydraulique pour les 30 ans à venir» a ainsi conclu le président de l'OEHC. Manon PERELLI

*Cotech: comité technique ** PPI: programmation pluriannuelle des investissements

LA MOTION DE L'ASSEMBLEA DI I ZITELLI ADOPTÉE PAR LES GRANDS

Ils étaient tous là, au premier rang, pour assister à la concrétisation de leur travail. Lors de la session de l'Assemblée de Corse des 29 et 30 juin, les élèves de la classe de 5^e bilingue du collège de Corte ont pris place dans le public afin d'assister au vote de leur motion, qui avait obtenu les faveurs de l'Assemblea di i Zitelli au début du mois. Celle-ci, présentée devant l'Assemblée des grands cette fois, demandait la création d'une journée consacrée aux personnages historiques corses dans les collèges insulaires. «Il existe en Corse une multitude de personnages historiques célèbres ou moins connus comme G.P et Faustina Gaffori, Sampieru, Sambucucciu, Théodore di Neuhoff, Maria Gentile, Vincentellu d'Istria ou Marcu Maria Albertini», souligne ainsi la motion indiquant que ceux-ci «pourraient être un vecteur de développement du tourisme patrimonial pour toutes les régions de l'île». «Ces personnages historiques permettent la perpétuation de la mémoire villageoise, de mieux connaître l'histoire de l'époque dans laquelle ils vivent au niveau local, voire méditerranéen ou européen», ajoute le texte mettant en avant que, de facto, «il est important que les écoliers, collégiens ou lycéens insulaires travaillent sur leur histoire». Au travers cette motion, les collégiens demandaient donc l'organisation annuelle de rencontres et d'échanges autour de la présentation des personnages choisis, entre les différents établissements de l'île souhaitant participer à ce projet. La motion des conseillers territoriaux en herbe a sans peine été adoptée à l'unanimité. ■ MP

ICN # 6673



LE PREMIER COMPTE ADMINISTRATIF DE LA MANDATURE ADOPTÉ

La session du 29 juin a donné lieu à l'examen de ce document qui retrace les recettes et dépenses de l'année écoulée. L'occasion pour l'opposition, d'examiner si les engagements pris par l'Exécutif au sein du protocole d'accord budgétaire ont bien été respectés

C'est toujours un temps fort de l'action politique. Le document ayant pour objet de mesurer l'adéquation des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé. Mais l'examen du compte administratif 2016 à l'occasion de la session du 29 juin, a été un moment d'autant plus important qu'il s'agissait de vérifier si les engagements pris par l'Exécutif lors du vote houleux du protocole d'accord budgétaire avaient été respectés. On se souvient en effet de la découverte du passif de 100 M€ et de la crise qui en avait découlé à l'occasion du vote du budget primitif en avril 2016. Afin de ne pas bloquer l'institution et de voir le budget adopté, l'Exécutif avait alors pris cinq engagements à savoir un emprunt maintenu à un niveau raisonnable, la baisse des dépenses de fonctionnement, la recherche de nouvelles sources pour augmenter les recettes, le paiement intégral des arriérés et le renforcement des investissements. «Des engagements tenus», a souligné le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni. Selon lui, ce compte administratif 2016 amorce une «trajectoire vertueuse qui doit être poursuivie et amplifiée pour les années à venir». En effet, à travers ce document de synthèse il a rendu compte, chiffres à l'appui, des efforts consentis par l'Exécutif dans la gestion de la collectivité en 2016. Le budget affiche ainsi tout d'abord un résultat excédentaire de 8,22 M€, contre un déficit de 20,881 M€ pour 2015. Par ailleurs, les charges générales sont passées de 27,6 M€ en 2015 à 23,7 M€ en 2016, soit une baisse de 14 %. Les charges de personnel ont quant à elles été contenues à leur niveau de 2015 avec une augmentation nette de 0,47 % en 2016. Enfin, un niveau d'investissement exceptionnel de 235 M€ a été réalisé, soit 46 M€ de plus que la moyenne de 190 M€, réalisée annuellement entre 2010 et 2015.

Au travers ce document est par ailleurs réaffirmé le souhait de «créer des marges de manœuvre au-delà du levier fiscal», mais aussi «la volonté de soutenir l'économie insulaire et de faire pleinement jouer à la CTC son rôle de chef de file des donneurs d'ordre insulaires, en donnant la priorité aux dépenses d'investissement».

Globalement salué par l'opposition, notamment du fait des engagements respectés, et ce malgré quelques réserves notamment de la droite, le compte administratif a été adopté avec le vote contre des Communistes, et l'abstention des élus de la droite et d'une partie de la Gauche.

Manon PERELLI

AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Lors de la dernière session de juin, un dispositif pour aider les exploitants agricoles a été voté par l'hémicycle. D'un montant de 1 M€ par an, il cible des dossiers qui échappaient jusqu'à présent à l'Odarc

C'est quelque chose que l'Office de développement agricole et rural de la Corse [Odarc] attendait depuis longtemps. Lors de la session de juin, un dispositif d'aide régionale simplifiée destiné à soutenir les petits investissements d'équipements des exploitations agricoles a été adopté par l'hémicycle. Par le biais de celui-ci, l'Odarc entend «améliorer la compétitivité de toutes les exploitations agricoles quels que soient leur taille et leur secteur d'activité » en facilitant l'accès aux aides prévues pour la période 2014-2020. En effet, il s'agit, avec la mise en place de ce dispositif, «de permettre en addition du Programme de développement rural de la Corse 2014-2020, que des exploitations agricoles ne recourant pas habituellement au soutien public puissent désormais y accéder de façon simplifiée et dans des délais plus rapides». «Nous allons voulu aller plus vite que ce que nous permet de faire l'Europe», explique François Sargentini, le président de l'Odarc, «Nous avons essayé d'anticiper et de faire en sorte que cette aide, que nous souhaitons pérenniser, nous permette de traiter un certain nombre de dossiers qui nous échappaient jusqu'à présent». Cette procédure simplifiée cible ainsi l'ensemble des agriculteurs qui passent habituellement à côté des dispositif de l'Odarc en leur permettant de bénéficier d'aides pour leurs investissements d'équipement en matériels, «dans la mesure où ceux-ci ne requièrent pas des contrôles d'autorisation administrative au titre des codes de la santé, de l'environnement ou de l'urbanisme». « C'est une aide non négligeable pour nos exploitants agricoles», souligne François Sargentini. Le dispositif devrait bénéficier à une centaine de dossiers par an, avec un plafond d'investissement fixé à 15000 €. Au total, le dispositif est évalué à 1 M€ par an, et sera dégagé sur des fonds spécifiques du budget de l'Odarc. Il est entré en vigueur dès l'adoption du rapport par l'Assemblée. ■ Manon PERELLI

6 ICN#6673

7844911

Les chiffres de la se migrants sont arrivés dans l'UE entre début janvier et début juillet 2017, a indiqué

l'Organisation internationale pour les migrations. Un nombre plus de deux fois inférieur à celui de 2016 à la même période. Près de 85% de ces migrants ont gagné l'Italie où les arrivées augmentent d'environ 20%.

Les chiffres de la semaine passagers transportés sur 12 mois sur les lignes aériennes et maritimes de la Corse: en mai 2017, malgré une faible progression par rapport à mai 2016 (+1,1 %) un nouveau record de trafic passagers a été enregistré (Source ORTC).

Les chiffres de la semaint progression plus soutenue qu'au niveau national (+5,3 % sur un an) sur l'évolution globale, entre avril 2016 et avril 2017, des encours de crédits accordés par les

établissements bancaires implantés en Corse (source Corsistat).

Conseil permanent corso-sarde: faire œuvres communes

Créé par les délibérations du Consiglio regionale di Sardegna et de l'Assemblée de Corse le Conseil permanent corso-sarde (ou sardo-corse, suivant la rive sur laquelle on se trouve) s'est réuni ce 4 juillet en Sardaigne, à Santa Teresa di Gallura, en présence de Gianfranco Ganau, président de la Région autonome de Sardaigne, et Jean-Guy Talamoni, président de l'Assemblée de Corse. À cette occasion, plusieurs résolutions ont été adoptées à l'unanimité. Avec, en premier lieu, une demande auprès des états italien et français en vue de mutualiser les moyens aériens de lutte contre les incendies. Si la Sardaigne organise son propre dispositif de prévision, de prévention et de lutte active, elle ne peut, comme la Corse, que constater que les flottes d'appareils aériens sont basées sur les continents italien et français, avec des trajets de traversée relativement longs au vu de l'urgence. Il semble donc logique d'envisager, sur les aéroports corses et sardes, le stationnement de moyens aériens -de toute sorte et de toute gamme- à même d'intervenir sur l'une comme l'autre île. Reste à sensibiliser les états à cette logique, en leur faisant notamment prendre en compte la Corse et la Sardaigne dans la coopération franco-italienne qui existe en matière de lutte contre les incendies. Egalement approuvé, l'accord cadre en matière de coopération entre les universités de Corse et de Sardaigne. Il prévoit la création d'une structure d'études corsosarde qui permettrait des échanges de professeurs, d'étudiants et de projets pédagogiques communs. Le conseil a par ailleurs approuvé le règlement du Grand prix littéraire méditerranéen Antigone, destiné à favoriser la diffusion d'œuvres littéraires méditerranéennes en Sardaigne et en Corse et à dynamiser la création culturelle en langues sarde et corse, et dont la première édition est annoncée pour juin 2018.

HAUT

Un outil de plus dans la panoplie à l'usage des porteurs de projets insulaires. Le 4 juillet, l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) a conclu un partenariat avec Move, jeune plateforme de financement participatif, entièrement dédiée aux projets des particuliers, des associations et des entreprises de Corse. Move offre la possibilité de contribuer, sous forme de don ou de prêt, à l'aboutissement de projets dans des domaines divers, de l'artisanat à la culture en passant par l'économie sociale et solidaire.

BAS

Des précipitations absentes ou très localisées et trop peu efficaces depuis début mars 2017, avec un déficit compris entre -50 % et -80 %. Un indice d'humidité des sols au plus bas. Une hausse du nombre de cours d'eau présentant un écoulement très inférieur à la moyenne et une baisse progressive des nappes d'eau souterraine qui se poursuit. Un tableau qui a conduit, le 5 juillet à étendre les mesures de limitation des usages de l'eau sur l'ensemble de la Haute-Corse et à renforcer celles déjà en viqueur en Balagne.

FRAGILE

Si le dernier classement de la qualité des eaux de baignade en Corse, rendu public par L'ARS le 5 juillet, est globalement très bon (98.2% des baignades respectent les exigences européennes de qualité) les baignades en eau douce restent plus vulnérables que les baignades en mer. En effet, 7.7% d'entre elles sont de qualité insuffisante (contre 0% pour les baignades en mer).

IL FALLAIT LE DIRE

«Il y a aussi un vote identitaire qui s'est notamment exprimé en Corse»

a déclaré le Premier Ministre Édouard Philippe lors de son discours de politique générale, le 4 juillet. Ainsi donc, comme il y aurait des produits de consommation «identitaires», il y aurait des votes «identitaires»... Mais est-ce bien étonnant dans un pays où le citoyen est si souvent pris pour un jambon?

ICN # 6673

CULTURE



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS& SPECTACLES, CINÉMA

Analecta Corsicæ

il fallait d'emblée éclairer quelque peu le lecteur et sans remonter aux origines romaines du vocable latin «analecta», il convient de préciser qu'il s'agit d'une manière un peu vieillie de nommer une anthologie ou un florilège, précisément ici un recueil de morceaux choisis, relatifs à la Corse, on l'aura compris. Le sous-titre de «nouvelles» doit être pris dans une acception plus large que d'habitude puisqu'elles peuvent être soit des textes qui en ont certes l'apparence, soit toutes sortes de fragments, tweets ou pastiches de morceaux choisis, que le lecteur découvrira à mesure, déconcerté parfois par l'abondance mais progressivement happé dans l'étrange tourbillon de créativité débordante proposé par l'auteur.

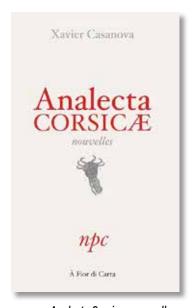
Celui-ci, Xavier Casanova, est consultant en ingéniérie éditoriale établi à Ghisonaccia Gare: après avoir publié en 2005 un remarqué *Codex Corsicae* chez Albiana, il donne cette fois chez l'éditeur rural de Barrettali A' Fior di Carta ce nouvel ouvrage, soigné de main de maître par le concepteur lui-même à la fois dans son organisation interne, sa typographie, ses notes et illustrations diverses pour le plaisir raffiné de tous les connaisseurs et amateurs d'une impression véritablement originale jusque dans ses menus détails de présentation des pages.

Voilà donc pour l'enveloppe contenante. Le contenu quant à lui n'est pas de ceux qui se résument aisément tant il offre de pistes exploratoires, de portes d'entrée, de clés possibles, le tout parsemé de signes culturels de connivence et de points de vue philosophiques ou littéraires: nous conseillerons donc plutôt au lecteur de picorer d'abord ici ou là, puis de choisir ce qui lui parle davantage, quitte à revenir sur l'une ou l'autre des sections, les trois livres qui composent le volume, celui dit des blogogrammes, celui nommé fictionnaire ou le dernier appelé fake simile, sans se laisser désarçonner ni par les néologismes nombreux ni par les créations orthographiques tout aussi hardies.

Car l'ouvrage use des mille ressources de la langue pour saupoudrer d'humour, parfois grinçant, chaque proposition. Le préfacier P.-A. Scolca, écrivain lui-même, insiste sur les aspects inquiétants de la description de cette île et de son peuple, enfermés parfois dans l'étau d'un consumérisme outrancier, d'attitudes compulsives ou de certitudes fragiles qui leur feraient oublier l'idée même d'une personnalité ancienne de fière insularité: si le livre fustige en effet ce qu'il considère comme une adhésion moutonnière à bien des travers de notre modernité galopante, ajoutons qu'il le fait toujours sous le contrepoint de la culture et peut imaginer alors une profusion littéraire qui s'émanciperait à sa manière par la raison et la fantaisie mêlées.

C'est au galop pressé que sont ainsi parcourus les fragments du livre premier par la fine caricature de nos manières actuelles d'être et de fonctionner, noyées dans le flot déferlant de nos communications et de nos réseaux sociaux. Le livre deuxième, le plus important par la taille, rassemble ce qui ressemble le plus à de classiques nouvelles, mais ne nous y trompons pas: sous chaque titre, chaque image, chaque prose de fiction, semble tapi comme un regard d'ironie complice avec le lecteur qu'on invite à apprécier et à sourire. J'ai particulièrement aimé pour ma part le livre troisième consacré à quelques bons pastiches par lesquels des œuvres majeures de l'histoire, de la littérature ou de la philosophie universelles sont passées en revue comme dans un manuel scolaire au filtre décapant d'une critique brillamment désopilante à force de fertiles trouvailles.

Ce pourrait être alors un livre pour l'été à feuilleter sur la plage de nos rivages, au bord de quelque fraîche rivière, sous la verdure de notre végétation montagnarde...puisque chaque page à la vision acérée qui nous est donnée à lire est aussi celle d'un chroniqueur taquin, ce Ghjuvanfelice Cacciamosca qui nous interpelle parfois en langue corse.



Analecta Corsicae, nouvelles, Xavier Casanova, npc, A' Fior di Carta, 2016

N° 01

ORTU Constructions

Société par Actions Simplifée Unipersonnelle Au capital de : 10.000.00 € Siège social : Villa Jour d'Avril Rue du Soleil Levant, 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 22 juin 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale: ORTU Constructions, Forme sociale: Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle,

Siège social : Villa Jour d'Avril - Rue du Soleil Levant - 20090 Ajaccio,

Objet social: La maçonnerie générale. Durée de la Société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social: 10.000 Euros, Président: Monsieur Daniel ORTU, demeurant Villa Jour d'Avril – Rue du Soleil Levant – 20090 Ajaccio, assure la présidence, Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

BLACK INK BACK

N° 02

Société par Actions Simplifiée Au capital de 1500 euros Siège social : Les Echoppes Marincaja di Viva, Bât B, 20166 Grosseto-Prugna-RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à GROSSETO-PRUGNA du 29 juin 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme : SASU

Dénomination : BLACK INK BACK
Siège : Les Echoppes, Marincaja di Viva,
Bât B, 20166 Grosseto-Prugna
Durée : 99 ans à compter de son imma-

triculation au RCS Capital: 1500 euros

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce dont l'activité est la mise en œuvre des techniques de tatouage par effraction cutanée, y compris la technique du maquillage permanent et du percage corporel.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La cession

des actions de l'associé unique est libre.

Agrément: Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président: Monsieur Vincent, Jacques,

Président: Monsieur Vincent, Jacques, Louis, Alphonse PEYTAUD, né le 6 juin 1974 à AVIGNON, de nationalité française, demeurant Chemin de l'Ecole, Lieu-dit Mascarone, 20129 Bastelicaccia. La Société sera immatriculée au RCS

d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Tavaco du 28 juin 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes:

N° 03

Forme sociale : Société Civile Immobi-

Dénomination sociale : PRIMMAE Siège social : Lieu-dit Sinale, 20167 Tavaco Objet social : Acquisition, gestion et lo-

cation de patrimoines immobiliers **Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 €uros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Mr Elie ROUSSET, demeurant Lieu-dit Sinale, 20167 TAVACO

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 juillet 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée ayant pour:

Dénomination : DELTA LUX COMPANY

Capital social: 5.000 €

Siège Social : Quartier Canavaggio,

20142 Campo

Objet : Négoce de tous matériels d'éclairage à technologie LED.

Durée: 99 années

Président: Mme Serena ANDREANI, demeurant Quartier Canavaggio, 20142 Campo

La société sera immatriculée au R.C.S.

de Ajaccio.

Le représentant légal.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privés en date à Bonifacio du 29/06/17, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SCUBA LIBRE BONIFACIO

Siège : Lieu-dit Spinella, RN 198, Route de Bonifacio, 20169 Bonifacio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS **Capital :** 1.000 €uros

Objet : Toutes activités subaquatiques, ventes de matériels spécialisés.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Ágrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mr **Stéphane MAURAU,** demeurant Quartier Parmentile, 20169 Bonifacio

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis. Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LN FEYFANT Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire Siège social : U Travu - 20240 Ventiseri. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : Mrme FEYFANT Nathalie, demeurant U Travu, 20240 Ventiseri Clause d'agrément : Cession avec agrément dans tous les cas. Immatriculation au RCS de Bastia.

ICN Informateur Corse Nouvelle sans sa serviette de bain!

Nos bureaux ne ferment pas durant l'été, une permanence sera assurée en juillet et août... En attendant que nos collaborateurs aient fini leurs congés, nous vous remercions par avance pour votre fidélité et vous assurons de la parfaite exécution de vos ordres.

Attention : vos annonces doivent être émises vers notre boite email dédiée al-informateurcorse@orange.fr ou par télécopie au 04 95 32 02 38.

Vous pouvez vous rendre directement à nos bureaux de Bastia : 1 rue Miot (2e étage) - 20200 Bastia de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures pour publication dans le numéro paraissant le vendredi de chaque semaine, réception limite le mercredi 11 heures pour le numéro de la semaine.

Au-delà, vous pouvez confier une annonce également pour le numéro suivant. Une attestation de parution vous sera fournie dans les plus brefs délais pour accomplir vos formalités.

Vos appels sont reçus au 04 95 32 89 92 (Annonces légales), au 04 95 32 04 40 (Secrétariat gestion). En cas d'urgence ou de non-réponse, n'hésitez pas à appeler le 04 95 32 89 95 (Direction).

Le tarif d'insertion des annonces judiciaires et légales ne se fait pas au gré de chaque journal publicateur, mais en application de la loi n°55-4 du 14 janvier 1955, modifiée concernant les AJL, notamment ses articles 3 et 4 ; et l'arrêté interministériel de décembre 2016.

Pour les départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse : Prix de la ligne HT 4,15 € - prix du mm/colonne HT 1,81 €

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à MORTA en date du 28 juin 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes

Forme sociale : Société Civile Immobi-

Dénomination sociale :

LES MARQUISES

Siège social: Morta, 20243 PRUNELLI

DI FIUMORBU

Objet social: L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location nue ou en meublé, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la Société: 90 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Madame PINELLI Annabelle Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément obtenu à l'unanimité des associés Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bastia du 29/06/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination : SCI CEPY Forme : Société Civile Capital: 1.000 euros

Siège social : Villa A82 - Lot la Mara-ninca - 20290 Lucciana.

Objet: L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la location, tous placements de capitaux sous toute forme, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières.

Durée: 99 ans

Gérant : Pierre-Yves Emmanuelli, demeurant à Villa A82 - Lot la Maraninca

20290 Lucciana.

Immatriculation: RCS de Bastia.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/06/2017, il a été constitué une SCI dénommée : JACS DEVELOPMENT

Sigle : JACS D

Siège social: 51 chemin mucchitana, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Capital: 1.000 €

Objet : La société a pour objet l'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou vente ou, autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : M. SIMONI Johann 51 Chemin Mucchitana, 20200 VILLE DI PIETRA-

Cession des parts sociales : A l'unani-

mité des associés **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 10

GP#2RACING

Société par Actions Simplifiée Au capital de 54.000 euros Siège social: Lieu-dit Boccarella, 20131 Pianottoli-Caldarello

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PORTO-VECCHIO du 20 juin 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes

Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination : GP #2 RACING

Siège: Lieu-dit Boccarella, 20131 Pianottoli-Caldarello Durée: 99 ans

Capital: 54.000 euros

Objet: Acquisition, vente, mise en location de tous véhicules de sport ainsi que de toutes pièces détachées et/ou accessoires automobiles ;

Entretien et réparation de tous véhicules automobiles.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'ac-

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la col-

lectivité des associés. **Président :** M. **Patrice Mathieu Antoine** GIUDICELLI, demeurant Lieu-dit Boccarella, 20131 Pianottoli-Caldarello Immatriculation: RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 29 juin 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION: ALLEGRO STORE.

SIEGE SOCIAL : 6 Rue François PIETRI, Résidence Prince IMPERIAL, AJACCIO

OBJET: - Vente de produits culturels, technologiques, de décoration et petit mobilier, et plus précisément :

- Vente de produits culturels, scolaires/universitaires et documentaires sur tous supports,
- Billetterie
- Vente de jouets pour enfants,
- Vente de matériels informatiques, photographiques et vidéo,
- Vente de petit électroménager,
- Agence de voyages.
- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL: 2000 euros

PRESIDENT: Monsieur Fabrice CARTA, demeurant 6, Rue François PIETRI, Ré-Prince Impérial, AJACCIO sidence (Corse)

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le Président.

N° 12 NeA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Arnaud GAY, en date du 29.06.2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION:

NCESCHETTI & GUY

SIEGE SOCIAL: Quartier Casale, 20276

OBJET: Acquisition, administration, gestion par bail, location, jouissance gratuite d'un ou plusieurs associés, ou autrement de tous immeubles bâtis ou non, et de tous biens immobiliers détenus en pleine-propriété, nue-propriété ou usufruit, construction de tous immeubles, de toutes destinations et usages, propriété et gestion d'un por-tefeuille de valeurs mobilières, droit sociaux ou tous autres titres, emprunt de tous fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

- organisation du patrimoine familial de ses associés, en vue de faciliter la gestion et la transmission afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision, et à des déséguilibres liés aux aléas loca-

tifs, aux écarts de rentabilité

DUREE - IMMATRICULATION: 99 années à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA

APPORT EN NUMERAIRE: 2.000 €

CAPITAL: 2.000 €

CO-GERANTS: Monsieur Benoit GUY et Madame Alexandra FRANCESCHETTI demeurant à PONDICHERY (Inde).

CESSION DE PARTS : Dans tous les cas, agrément suivant décisions des associés statuant extraordinaire représentant les deux tiers du capital.

Pour avis. Maître Arnaud GAY

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à GHISONACCIA du 22/06/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société Civile Immobi-

Dénomination sociale :

STELLA DI MARE
Siège social : Lieu-dit Albaretto, 20240 Ghisonaccia

Objet social: L'acquisition d'immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

La propriété, la gestion, l'acquisition et plus généralement l'exploitation par bail, location d'un bateau à quai, ou d'un bateau, que la société se propose d'acquérir, de vendre, ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social, et en général toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social: 150 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur André BENEDETTI demeurant Capitainerie San Francisco IV, 20145 Sari de Solenzara

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS

Pour avis, La Gérance.



Notaires Henri PINNA **Joseph MELGRANI Paul CUTTOLI Louis-Valery VERGEOT**

Notaires associés 6, Bd Sylvestre Marcaggi 20000 Ajaccio Tél: 04.95.51.75.75 Fax: 04.95.51.15.55

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte reçu par Maître Louis-Valery VERGEOT, Notaire associé, le 5 avril 2017, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AJACCIO le 10 avril 2017, référence 2017N00145. Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société civile régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil et par les statuts.

Dénomination sociale : NRO

Capital social : 200,00 €, divisé en 200 parts de 1,00 € chacune, souscrites et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs. **Siège social :** AJACCIO (2000), rési-

dence des îles, les hauts des sanguinaires, bât. B.

Objet social : La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que dé l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Le capital est entièrement constitué par des apports en numéraires

Gérant: Monsieur Raphaël ORTOLANO, demeurant à AJACCIO (20000) Les Hauts des Sanguinaires, Bât. B, Route des Sanguinaires. Nommés pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO Pour avis, Me VERGEOT, Notaire.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juin 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GIRY SI CHIATRA

Forme : Société Civile

Siège Social : Lieu-dit Pagliaje, 20230 CHIATRA Objet: Achat et gestion de son patri-

moine immobilier. Durée: 99 années Capital social: 1.000 €

Gérant : Mme **Nathalie GIRY**, demeurant 10 rue du Port, 95630 Mériel

Transmission des parts : Cession aux tiers avec agrément des 2/3. La société sera immatriculée au R.C.S.

de Bastia.

Pour avis



Etude de Maîtres **Jacques BRONZINI** de CARAFFA et Thomas LEANDRI,

Notaires associés à Bastia (Haute-Corse) 1, rue Luiggi Giafferi.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Jacques BRON-ZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BAS-TIA (Haute-Corse), Ĭ, rue Luiggi Giafferi, le 28 juin 2017, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA, le 04/07/2017, Dossier 2017 19610 Référence 2017 N 00267, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole ayant les caractéristiques suivantes:

Les associés: 1) Monsieur François Antoine BARTOLI, Agriculteur, demeurant à CONCA (20135), Quartier MORMON-TAJA. Né à CONCA (20135), le 26 mai 1981. Célibataire. **2)** Monsieur Jacky BARTOLI, Pharmacien, demeurant à CONCA (20135), Quartier MORMONTAJA. Né à CONCA (20135), le 21 mars 1985. Célibataire. Et 3] Monsieur Jean Christian MARIOTTI, Architecte, demeurant à BASTIA (20200) 6 rue Chanoine Colombani. Divorcé de Madame Katia MATTEI. Né à BASTIA (20200), le 16 septembre

Objet : La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

Dénomination : Groupement Foncier Agricole de "MARIOTTI-BARTOLI".

Siège: CONCA (20135), Quartier MOR-MONTAJA Chez M. François BARTOLI.

Durée: 99 années

Le montant total des apports s'élève à NEUF CENTS EUROS (900,00 EUR), somme égale au montant du capital

Cession des parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé participant à l'exploitation de tout ou partie des biens du groupement en vertu d'un bail. Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et finit le TRENTE ET UN DÉ-CEMBRE de chaque année.

Le premier gérant est, d'un commun accord entre les constituants : Monsieur François BARTOLI.

La durée de ses fonctions est : illimitée. Pour insertion. Le notaire.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/06/2017, il a été constitué une SCI dénommée : **PECORA**

Siège social : u palazzu parc forcioli conti 20000 AJACCIO

Capital : 1.000 € Objet: L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : M. MAZZONI Jean-Christophe, Henri Résidence Pasci Pecura, immeubles les pervenches, 20000 AJACCIO Cession des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'après agrément du cessionnaire Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 18

VIA PASCO

Société par Actions Simplifiée Au capital de 3000 euros Siège social : Rue Dragut 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PORTO-VECCHIO du 3 mai 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée **Dénomination : VIA PASCO Siège :** RUE DRAGUT, 20137 PORTO-VECCHIO **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** 3000 euros **Objet :** Exploitation de res-Capital: taurant, café. Droit de vote aux assemblées : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président :** Monsieur **Didier SAULI,** demeurant route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AIACCIO.

Pour avis, Le Président

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 26 juin 2017, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DACOR

Forme : Société par Actions Simplifiée Siège social : Centre Commercial Port Toga - 20200 BASTIA

Objet: L'exploitation directe ou indirecte de fonds de commerce de vente au détail d'articles d'électroménager, électronique grand public, multimédia, téléphonie.

cuisines, meubles et accessoires, - Le tout, tant directement qu'indirectement pour son propre compte ou pour le compte de tiers, à l'achat ou à la commission, sous toute forme qu'il y aura lieu,

- La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social par voie de création de sociétés ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements

- Le dépôt, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques ou brevets concernant ces activités,

- Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou en constituer le prolongement.

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital social: 20.000 €

Admission aux associés et droits de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Transmission des actions : Les actions sont librement négociables. **Président de la société : CAMA**, société

par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est à BASTIA 20200, Immeuble La Tyrrhénienne, Quai des Martyrs, RCS BASTIA 450 401 161, représentée par son Président, Charles CAPIA, demeurant à BASTIA 20200, Immeuble La Tyrrhénienne

Immatriculation: Au R.C.S. de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU).

Dénomination sociale : CORSICA LEGNU ENERGIA Siège social: U Piscionu, 20140 Moca-

Croce

Capital social: 150 € divisés en 15 actions d'une valeur de 10 € chacune. **Durée de la société :** 99 années à compter de son immatriculation au reistre du commerce et des sociétés.

Objet social: valorisation des produits issus de la forêt, la fabrication en liège. Administration et Direction : Société représentée, dirigée et administrée par son président POGGI Jean-Paul, 20140 Moca-Croce.

Immatriculation : Au R C S d'Ajaccio.

Pour Avis

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/07/2017, il a été constitué une So-ciété **Dénomination sociale : TYCHÉ** Siège social : Pianello, 20160 VICO Forme : SAS Capital : 5000 Euros Objet social: Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués Autres services personnels Recherches et développement en sciences humaines et sociales - Rédaction de livres Président : Madame Mireille JULIEN demeurant Pianello, 20160 VICO élu pour une durée indéterminée Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 22

U CAUSERDU

AVIS DE CONSTITUTION

FORME: SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE. DÉNOMINATION : U CAUSERDU SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE LES JARDINS DE BODICCIONE, BAT A, BOULEVARD LOUIS CAMPI, 20090 AJACCIO

OBJET: L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en ques-

DUREE : 99 ANS A COMPTER DE SON IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES D'AJAC-

CAPITAL: 500 EUROS (APPORTS EN NUMERAIRE)

GERANCE : MONSIEUR BALBI ANDRE, FRANCOIS, DEMEURANT 36 COURS NAPOLEON, 20000 AJACCIO (CORSE (מווא ווע

CESSION DES PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, de même qu'entre un associé et ses ascendants ou descendants.

Toutes autres cessions de parts sociales consenties par un associé au profit de tiers, y compris à son conjoint, ne peuvent être réalisées qu'avec le consentement de la société, exprimé à la majorité des deux tiers du capital social détenu par les associés, en ce compris les parts du cédant.



Société Civile Professionnelle Titulaire d'un Office Notarial

Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI

Immeuble "Le Régent" 3. avenue Eugène Macchini B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1 Tél: 04.95.51.76.76 Fax: 04.95.51.15.08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte recu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la S.C.P dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Ré-gent", 3, avenue Eugène Macchini, le 23 JUIN 2017, enregistre à Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AJACCIO, le 26 juin 2017, Dossier 2017 20056 référence 2017 N 00258, a été constitué la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI OCTOBRE 2005. Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE. Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €). Siège Social : AFA [20167], Lieudit Michel Ange - Baleone.

Objet Social: L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par location, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée: 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Monsieur José DOS SANTOS FERREIRA, demeurant à COTI-CHIAVARI (Corse-du-Sud), Hameau de la Castagna ; Madame **Jeannine RINALDI**, demeurant à COTI-CHIAVARI (Corse-du-Sud), Hameau de la Castagna.

Immatriculation: La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Commerce d'AIACCIO.

Pour Avis, Maître Olivier LE HAY. Notaire associé.

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 23 juin 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CHARLYDIE Objet: L'acquisition, la mise en valeur.

l'administration, l'exploitation, la location d'immeubles.

Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social: 1.000 € Siège social : Immeuble Napoléon, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Gérance : Monsieur **VINCENTELLI Charles**, né le 28 juin 1947 à Bastia [20], de nationalité Française, marié sous le régime de la séparation de biens, en instance de divorce, demeurant à l'im-meuble Napoléon, 20200 VILLE DI PIE-TRABUGNO, est nommé statutairement gérant pour une durée illimitée.

Cession et transmission des parts sociales: En cas de cession de parts à des tiers, la cession est soumise à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire. Immatriculation: Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

MODIFICATION GERANT

N° 26

A PADULELLA

Société Civile Au capital de 7622.45 Euros Siège Social : Moriani-Plage San Nicolao, 20230 San Nicolao 316 294 016 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2017, il résulte que :

- Monsieur CASTELLI Alexandre Jean, demeurant à SANTA LUCIA DI MORIANI (20230) Domaine de L'Avidanella,
- Madame MAZARS née CASTELLI Palma Emirène, demeurant à ARLES (13200) 6 Rue Docteur Gay.
- [13200] 6 Rue Docteur Gay, - Monsieur CASTELLI Pierre Paul, demeurant à INGWILLER (67340) 2 Rue Bellevue. Ont été nommés gérants, en remplacement de Monsieur Laurent CASTELLI gérant décédé. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 27

JEFF

Société Civile Immobilière 1500 € Siège social :

Centre Commercial « Le Stiletto » ZA Le Stiletto, 20090 Ajaccio RCS : Ajaccio 818 755 506

Aux termes d'une assemblée générale des associés du 27 juin 2017, il a été décidé de la nomination de Monsieur Stéphane VILLANOVA, demeurant 27, Bis Cours Gambetta, 34000 Montpellier en qualité de gérant en remplacement de MME Agnès BLAYAC épouse PIRAULT, demeurant 175, Avenue Professeur Antonelli, 34000 Montpellier, gérante démissionnaire.

Pour avis.

N° 28

JACS

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 15.000 € Siège social : Centre Commercial « Le Stiletto » 20090 Ajaccio RCS : Ajaccio B 509 145 835

Aux termes d'une assemblée générale des associés du 27 juin 2017, il a été décidé de la nomination de Monsieur Stéphane VILLANOVA, demeurant 27, Bis Cours Gambetta, 34000 Montpellier en qualité de gérant en remplacement de M. Eric PIRAULT, demeurant Centre Commercial Le Stiletto, 20090 Ajaccio, gérant démissionnaire.

Pour avis



Cabinet d'Avocat **Sébastien SEBASTIANI**Avocat

35, Boulevard Paoli 20200 Bastia Tél: 04 95 58 19 20 Fax: 04 95 31 82 38

ORIZONTE

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 297.622 euros Siège social : Camping Monte Ortu Route de Monte Ortu 20260 Lumio 408 014 942 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2017 ·

Le nom de Raphaël PAOLINI, nouveau Gérant, demeurant 34, Route du Bord de Mer, Domaine Schinali, 20260 LUMIO, a été substitué dans les statuts à celui de Aline KAUFFMANN. L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis

N° 30

Dénomination sociale : SOCATH

Siège social: 7 Boulevard Sampiero 20000 Ajaccio

Capital social: Le capital est fixé à la somme de Vingt Cinq Mille Euros (25.000,00 €), Numéro SIREN: 790 892 830

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 juin 2017, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Jean-Félix CATHERINE, demeurant Immeuble le Mozart Avenue Maréchal Lyautey à AJACCIO, en qualité de nouveau Gérant, à compter du 19 juin 2017 en remplacement de Monsieur Félicien CATHERINE, Gérant démissionnaire. Les formalités seront déposées au RCS d'AJACCIO

Pour avis, La Gérance.

N° 31

ESC₂

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 500 euros Siège social : Chez Madame Marie-Blanche MARCHINI, Araggio, 20137 Porto-Vecchio 510 749 914 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 Juin 2017 : Le nom de Monsieur Romain MARCHINI, nouveau Gérant, demeurant à Araggio 20137 Porto-Vecchio, a été substitué dans les statuts, à celui de Madame Marie-Blanche CANONICI épouse MARCHINI. L'article 12 « Gérance » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS: Ajaccio.

Pour avis,

N° 32

JULES P

Société Civile Immobilière 1000 €
Siège social : Lieu-dit Stiletto
Pôle d'Activité du Stiletto
20090 Ajaccio
RCS : Ajaccio 529 272 999

Aux termes d'une assemblée générale des associés du 27 juin 2017, il a été décidé de la nomination de Monsieur Stéphane VILLANOVA, demeurant 27, Bis Cours Gambetta, 34000 Montpellier en qualité de gérant en remplacement de M. Eric PIRAULT, demeurant 175, rue du Professeur Antonelli, 340000 Montpellier, gérant démissionnaire.

Pour avi

N° 33

ZEN

Société Civile Immobilière 146.000 € Siège social : Lieu-dit Stiletto Pôle du Stiletto - 20090 Ajaccio RCS : Ajaccio 802 136 416

Aux termes d'une assemblée générale des associés du 27 juin 2017, il a été décidé de la nomination de Monsieur Stéphane VILLANOVA, demeurant 27, Bis Cours Gambetta, 34000 Montpellier en qualité de gérant en remplacement de M. Eric PIRAULT, demeurant 175, rue du Professeur Antonelli, 340000 Montpellier, gérant démissionnaire.

Pour avis

N° 34

SCI ROI CHELEM DE

Société Civile Immobilière Au capital de 10.000 Euros Siège social :

Immeuble les Jardins de Bodiccione Bât A - Boulevard Louis Campi 20090 Ajaccio 802 046 706 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 juin 2017, les associés ont décidé: - de nommer, à compter du 1er juillet 2017, en qualité de co-gérant non associé, Monsieur Alexandre BALBI demeurant 36 cours Napoléon 20000 AJACCIO.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 35

SAS EQUILIBRE & SAVEURS

Propriété Franceschini Chemin de Biancarello 20090 Ajaccio RCS 535 384 051

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2016 a décidé de transférer le siège social de la société, initialement sis Les Terrasses d'Ajaccio – Avenue Noël Franchini – 20090 AJACCIO, à l'adresse suivante :

Propriété Franceschini – Chemin de Biancarello - 20090 AJACCIO Avec effet du 1er janvier 2017.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 36

S.A.S TOGNARINI

Société par Actions Simplifiée Au capital de 1000 € Ld Pascialella, Route de Taddu Rossu, Zonza, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio N° R.C.S. Ajaccio 819 280 702

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 Juin 2017, les actionnaires ont décidé de transférer à compter du 12 Juin 2017 le siège social situé initialement au Ld Pascialella - Route de Taddu Rossu - Zonza 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VEC-CHIO à l'adresse suivante : La Trinité de Porto-Vecchio - 20137 PORTO-VECCHIO. L'article 4 des statuts a été, en conséquence, mis à jour. Mention au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention, Le Président, Hervé TOGNARINI.

N° 37

BAT INGE CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 1000.00 € Siège social : Rue des Glycines Immeuble Le Méditerranée Entrée A - 20000 Ajaccio 804 973 733 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associé unique du 06 juin 2017 :

- Le siège social a été transféré, de Rue des Glycines, Immeuble le Méditerranée Entrée A, AJACCIO (Corse), à AJACCIO (Corse) 2 rue des Eucalyptus - Résidence Belvédère - 20090.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance

N° 38

COTE SUD

SARL au capital de 15000 euros Siège social : La Trinité, 8, Alpana di Vetta, 20137 Porto-Vecchio 482 272 564 RCS Ajaccio

Le 30/06/2017, l'associé unique a transféré le siège social à 157 rue des Hirondelles, Lotissement le Hameau de Coy, 40460 Sanguinet à compter du 30/06/2017. Immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan. Mention au RCS de Ajaccio.

N° 39

SELARL DR ROMAIN PADOVANI

SELARL au capital de 7500,00 Euros Lieu-dit Rasignani La Villa de San Ornello, 20290 Borgo 821 170 115 R.C.S. Bastia Sigle: SDRP

Par décision en date du 01/06/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 22 route d'Espagne, 31100 Toulouse à compter du 22/06/2017. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse et des Sociétés de Bastia.

IMMOBILIERE CORSICA PADDOCK

SCI au capital de 1000,00 Euros 16, rue de la Forge, **57370 MITTELBRONN** 827 470 915 R.C.S. Metz

Sigle: CP2A

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/06/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Strada Stazzale, Morta, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo** à compter du 21/06/2017. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes : **Objet :** Aquisition, propriété, transformation, aménagement et location de biens immobiliers Durée: 99 ans Gérance: Monsieur Daniel Foucry, demeurant Strada Stazzale, Morta, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Metz.



N° 41

SN2L

SCI au capital de 100.00 Euros 23, Rue Etienne Louis, 13190 Allauch 797 677 671 R.C.S. Marseille Sigle: SN2L

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28/06/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 67 Chiassu Lungo, **20215 Venzolasca** à compter du 01/07/2017. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes : Objet: Acquisition et gestion immobilière **Durée**: 99 ans **Gérance**: Madame Nathalie PROTO ep JULIEN, demeurant 67 Chiassu Lungo, 20215 Venzolasca. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille.

N° 42

LA CATAPULTE

SAS au capital de 90.000 Euros Siège social : Sartène (Corse du Sud) Lieu-dit Tromba Ensemble l'Arbouseraie Hameau de Tizzano 794 678 979 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délihération en date du 28 Juin 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée "LA CATA-PULTE" a décidé de transférer le siège social de SARTENE (Corse du Sud) Lieudit Tromba, Ensemble l'Arbouseraie, Hameau Tizzano à CHAMBERY (Savoie) 3 Rue du Château, à compter du 1er Juillet 2017 et de modifier en conséquence les statuts régissant la société.

Pour avis. Le Président. N° 43

MATILIEN,

SC au capital de 1000euros Siège social: 38, bis Boulevard Victor Hugo 06000 Nice 525 276 739 RCS de Nice.

Le 06/06/2017, les associés ont décidé de transférer le siège social au u mugale villa baraggioli, 20215 venzolasca. Objet: L'acquisition la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel. **Gérance :** Christian BARAGGIOLI, u mugale villa baraggioli 20215 venzolasca. Radiation au RCS de Nice, inscription au RCS de Bastia.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 44

FRANSYL SCA

Société Civile Immobilière Au capital de 540.000 euros Siège social : Lieu-dit "Les Galets" 20217 Saint-Florent 350 591 160 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 8 Juin 2017 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 540.000 euros à 134.325 euros par attribution aux associés concernés dans le cadre de création de deux nouvelles sociétés, et annulation de 1202 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes:

Ancienne mention:

Le capital de fondation est fixé à 540.000 euros.

Il est divisé en 1600 parts sociales de 337,50 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports res-

* Nouvelle mention : Le capital est fixé à 134.325 euros. Il est divisé en 398 parts sociales de 337,50 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs. Total égal au nombre de parts composant le capital social: 398 parts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

La Gérance.

N° 45

MONTE MALO EQUIPEMENTS

Société par Actions Simplifiée Au capital de 2.726.000 Porté à 3.226.000 € Siège social : Bastia (20200) 4, bis Boulevard Paoli 811 172 642 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Suivant acte unanime des associés en date du 12 juin 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de 500.000 € pour le porter de 2.726.000 € à 3.226.000 € par émission de 500.000 actions ordinaires de 1 € de valeur nominale chacune souscrites en numéraire, la réalisation ayant été constatée suivant décisions du président en date du 13 iuin 2017.

Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 46



PROMADEV

Société par Actions Simplifiée Capital: 5.000 euros Siège social : c/o M. Perrino Résidence Parc Impérial " Le Trianon " 1, route des Cèdres 20000 Ajaccio SIREN 828 756 700 R.C.S Ajaccio

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 04/07/2017, il résulte que le capital a été augmenté de 2.370 euros en numéraire portant ainsi le capital social de 5.000 € à 7.370 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 47

ADIS

Société par Actions Simplifiée Au capital de 1.200.000 euros Siège social : Z.I de Baléone, 20167 Mezzavia - Afa RCS Ajaccio 823 746 102

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/06/2017 et des Procès-verbaux des décisions prises le 13/06/2017 et le 27/06/2017 par le Président de la société, que le capital de la société a été augmenté de 1.000.000 euros en numéraire.

L'article 7 - "Capital social" des statuts a été modifié en conséquence :

* Ancienne mention:

Capital: 200.000 euros
* Nouvelle mention:

Capital: 1.200.000 euros Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 48

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance consentie par la Société LA BELLE EPOQUE, SARL dont le siège est situé 22 rue Fesch, 20000 AJACCIO, immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio sous le numéro 347 712 127,

A la Société M.L, SARL dont le siège est situé 22 rue Fesch, 20000 AJACCIO, im-matriculée au R.C.S. d'Ajaccio sous le numéro 538 212 46. Du fonds de commerce de débit de boissons de 4ème catégorie, brasserie situé 22 rue Fesch, 20000 AJACCIO, connu sous l'enseigne **La Belle** Epoque, A pris fin le 30 JUIN 2017.

Pour unique avis signé, La Société M.L. Le locataire-gérant.

N° 49

AVIS DE MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Par acte sous seing privé du 1er Juillet 2017, Monsieur Calogéro Frédéric SCI-COLONE de nationalité française, demeurant Lot Fleurs des Iles - Route de Petrelle - 20620 BIGUGLIA exerçant la profession d'exploitant de taxi, immatriculée au Répertoire des Métiers de BASTIA a donné en location gérance à Monsieur Manuel PEREZ ARAUJO, une licence taxi sise à BASTIA à compter du 1er Juillet 2017 pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.



Cabinet d'Avocat Sébastien SEBASTIANI

Avocat

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia Tél: 04 95 58 19 20 Fax: 04 95 31 82 38

DEBUT DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 28/06/2017.

Madame ROSSI Padoue Estelle, née le 24/07/1957 à Penta di Casinca (Haute-Corse), de nationalité Française, demeurant 13, Rue Luce de Casabianca, 20200 BASTIA, immatriculée sous le numéro 348 103 896 au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, Et Monsieur Pierre Louis PRUNETA, né le 10 mars 1955 à Bastia, de nationalité Française, demeurant 13, Rue Luce de Casabianca, 20200 BASTIA. Mariés le 9 mars 1974 à Bastia, Ont

donné en location-gérance à : La Société BINGO, Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social sera fixé 2, Rue Place du Marché aux Poissons, 20200 BASTIA, en cours de constitution et d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de BAS-TIA, représentée par : VENDASI Cyril, de nationalité française, né le 12/08/1982, à Bastia, demeurant 11, Rue Sisco, 20200 BASTIA, Célibataire, Associé de la Société en cours de formation.

Un fonds de commerce de restauration sis 2, Place du Marché aux Poissons, 20200 BASTIA, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 348 103 896 RCS BASTIA, ce, à compter du 06/10/1988, pour une durée de un an

Pour insertion.

N° 51

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/04/2017 fait à Pietracorbara, enregistré au Service des Impôts de Bastia. Mme Catherine, Benedetta CATONI, née le 24 mai 1965 à BASTIA [2A], de nationalité française, demeurant Pietra Tonda, 20233 PIETRACOR-BARA, immatriculée au RCS BASTIA 512 120 379.

A confié à :

Monsieur Joseph CONSTANT, né le 15 septembre 1965 à BASTIA (2A), de nationalité française, demeurant Marina 20233 PIETRACORBARA. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Restaurant (GR), location de matériel de plage situé à 20233 PIE-TRACORBARA, connu sous le nom de "U Castellare"

Pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2017 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce suiet.

Pour unique avis



MODIFICATION STATUTAIRE



SCP MAMELLI

Notaires 20217 Saint-Florent Tel: 04.95.37.06.00

"RM.P"

Société Civile Immobilière Capital: 100,00 € Siège: Village, 20239 Murato RCS Bastia 520 370 172

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire de la société en date du 3 juin 2017, les associés ont décidé le changement de dénomination de la so-

Ancienne dénomination : U BOZIU Nouvelle dénomination : RM.P L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BASTIA. Pour avis, Le notaire

N° 53

FGI (FIESCHI & GUERY INGENIERIE)

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 4000 euros Siège social : ZA Baléone Centre. RN 194, 20167 Afa 503 253 361 RCS Ajaccio

Aux termes de délibérations de l'associé unique du 27 juin 2017, il a été dé-

- de modifier la dénomination sociale qui devient "FGI", en conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié ;
- d'une augmentation du capital social de 2400 euros par incorporation de réserves, puis d'une augmentation du capital social de 1600 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes
- * Ancienne mention : Capital social : 4000 euros
- Nouvelle mention: Capital social: 8000 euros

Pour avis. La Gérance.

N° 54

Facere SAS

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique Au capital de 100 € Siège social : Lieu-dit "Olzo" 20217 Saint-Florent 538 700 113 R.C.S. Bastia

Il résulte du procès verbal des décisions du président et des décisions de l'associé unique en date du 21/06/2017, que le capital a été augmenté de 366.000 € pour être porté à 366.100 €, puis de 365.900 € pour être porté à 732.000 €. Aux termes du procès verbal des décisions du 21/06/2017, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social et d'ajouter les termes suivants "d'une résidence senior comprenant des logements collectifs et des commerces et/ou d'un complexe touristique". Les statuts ont été modifiés en consé

quence.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.



57, Promenade des Anglais 06048 Nice Cedex 1

SOCIETE **« TS PROMOTION»**

S.A.S au capital de 10.000 Euros Siège social : ZAC de Campo Vallone Lot n° 5 - 20620 Biguglia RCS Bastia 829 660 422

Suivant procès-verbal des décisions du Président en date du 24 juin 2017, conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts, il résulte que Mon-sieur Jean-Paul VILLA, demeurant Lustincone – 20270 Aléria, a été nommé pour une durée indéterminée en qualité de Directeur Général de la société et ce, à compter du 24 juin 2017. Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis

N° 56

DIANE

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 7500 euros Siège Social: 10, rue Napoléon à Bastia (20200) R.C.S. Bastia: 513 653 717

Par décision du 28 juin 2017, l'associée unique a adopté la modification suivante : Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 28 juin 2017, aux activités : L'achat et la vente de vêtements, chaussures et accessoires pour enfants.

En conséquence, l'article 2.3 des statuts a été modifié comme suit :

La Société a pour objet : L'achat et la vente de vêtements, chaussures et accessoires pour enfants.

Le reste de l'article est inchangé. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 57

SASU GARRIDO CONSTRUCTIONS

Au capital de 1000 euros Siège social: Lieu-dit Termini Bianchi, Figaretto, 20230 Talasani RCS Bastia n° 824 036 818

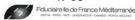
Suivant procès-verbal de l'associé unique du 26 juin 2017, il résulte que : L'associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée, M. DIAS . FERNANDES GARRIDO Manuel Marinho, demeurant à Immeuble Napoléon, Figaretto, 20230 TALASANI, aux fonctions de Président de la SASU "GARRIDO CONSTRUCTIONS" en remplacement de M. DIAS FERNANDES GARRIDO Joao Carlos, Président démissionnaire

En conséquence, l'article 22 des statuts

est modifié comme suit : Nouvelle mention : "Le Président de la Société nommée, pour une durée indé-terminée, est Monsieur DIAS FER-NANDES GARRIDO Manuel Marinho. Monsieur DIAS FERNANDES GARRIDO Manuel Marinho, déclare accepter les dites fonctions et déclare ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles de lui en interdire l'exercice.'

Pour avis.

N° 58



F.I.F.M

1, rue Notre Dame de Lourdes 20200 Bastia-Tel: 04.95.34.84.34

Par acte contenant décisions de l'associé unique en date du 29/06/2017 de la société CORSICA SELECT, SAS au capital de 5.000 €, ayant son siège à BIGU-GLIA (20620) - Chez M. Joseph LUCIANI Lieu-dit San Lorenzo - Lotissement Orsajo - Entrée 8 et immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°825 048 374, il a été décidé qu'à compter du même jour de : nommer M. Luca AGOSTINI, de-meurant à BASTIA (20200) - 4, Rue Notre Dame de Lourdes, Président de la société pour une durée illimitée, en remplacement de M. Joseph LUCIANI, démissionnaire :

Prendre acte de la démission de M. Luca AGOSTINI, demeurant à BASTIA [20200] - 4, Rue Notre Dame de Lourdes, de ses fonctions de Directeur Général de la société. Il n'a pas été pourvu à son remplacement ;

Transférer le siège social à BASTIA (20200) - Chez Luca AGOSTINI - 4, Rue Notre Dame de Lourdes.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 59

Sci Primevere

SCI au capital de 600 euros Siège social : 5 Chemin De Lou Pesseguey - 33610 Cestas 521165 449 RCS Bordeaux

L'AGE du 04/07/2017 a transféré le siège social à 20 Bd Marie Jeanne Bozzirés, Ambiente II Porticcio, ticcio à compter du 04/07/2017. Objet : Propriété, administration et exploitation par bail ou location de tous immeubles dont elle pourra être propriétaire à la suite d'acquisition d'apports ou de donations. Et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Jusqu'au : 31/03/2010 Immatriculation au RCS de Ajaccio. Mention au RCS de Bordeaux.

N° 60

OB2

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique Au capital de 100 € Siège social: 3, Rue Georges Bernard Shaw 75015 Paris 538 705 542 R.C.S. Paris

Suivant procès-verbal des décisions en date du 21/06/2017, l'associé unique a

- nommer en qualité de président la société L'OLIVIER BLEU, SAS sise 9 avenue Maréchal Sébastiani, 20200 Bastia, 492 924 899 RCS BASTIA, en remplacement de M. François ALBERTINI démissionnaire.
- modifier la dénomination sociale qui sera désormais "Olivier Bleu Saint Florent". - ajouter à l'objet social : "la promotion, la commercialisation, l'exploitation et la gestion d'une résidence comprenant des logements collectifs et des commerces ayant vocation à devenir une résidence sénior avec des services assoicés et/ou un complexe touristique".
- transférer le siège social au Lieu-dit "Olzo", 20217 Saint-Florent (Haute-Corse). Les statuts ont été modifiés en conséquence. La sociéét sera immatriculée au RCS de BASTIA.

N° 61

ODPM CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 1000.00 € Siège social: 29, Hameau d'Alzetu 20200 Ville di Pietrabugno 793 495 938 RCS Paris

Suivant décisions de l'associé unique du 12 juin 2017 : - Le siège social a été transféré, à

compter du 12/06/2017, de 215 rue de la Convention, PARIS (Ville de Paris), à 29 Hameau d'Alzetu. 20200 Ville di Pietrabuano.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié

- Madame Cécilia NIVAGGIONI demeurant 29 Hameau d'Alzetu, VILLE DI PIE-TRABUGNO [Corse], a été nommée gérante, en remplacement de Ghjuvanstefanu NIVAGGIONI, gérant démissionnaire.

> Pour avis, La gérance.

N° 62

A CASANA

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 10.000 euros Siège social: Lieu-dit Badella, 20218 Pietralba - RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30 Juin 2017, la gérance de la société à responsabilité limitée A CASANA a décidé de procéder à une extension de son objet social par :

FABRICATION TRADITIONNELLE ET VENTE DE CHARCUTERIE, PETITE RES-TAURATION, VENTE DE PRODUITS LO-CAUX, et de modifier en conséquence l'article N°2 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

MODIFICATION CAC

N° 63

SEDACO

Société par Actions Simplifiée Au capital de 100.000 euros Siège social: RN 193, 20600 Bastia 389 916 388 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que les mandats du Commissaire aux Comptes. la société PWC Audit, et du commissaire aux comptes suppléant, Madame Sophie LAZARD, venaient à expiration, a décidé :

- De nommer en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire la société PWC PME Commissariat aux Comptes pour une période de six exercices, jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- De ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant et de ne pas pourvoir à son remplacement. conformément aux dispositions de l'article L.823-1, al.2 modifié du Code de Commerce, qui dispose que la désignation d'un ou de plusieurs commissaires aux comptes suppléants n'est requise que si le Commissaire aux comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle.

Pour avis. La Présidente.

LOCANORD

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 220.000.00 € Siège social : Aéroport de Poretta Lucciana, 20290 Borgo 321 127 565 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associée unique

du 30 juin 2017 : - La société B.F. AUDIT PARTENAIRES, SAS au capital de 100.000 €, domiciliée à CALUIRE ET CUIRE (69300) 23 avenue de Poumeyrol, Bâtiment C, et immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 492 402 128, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Didier FALCONNET, dont le mandat est arrivé à terme. Le commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Franck DE BONI, dont le mandat est arrivé à terme, n'a été ni renouvelé ni remplacé. Dépôt légal GTC de BASTIA.

Pour avis, la gérance.



N° 65

SAS CORSEA PROMOTION 16

Immeuble CORSEA - RN 198 Querciolo - 20213 Sorbo-Ocagnano RCS Bastia 821 737 475

Aux termes d'une décision en date du 23 juin 2017, les associés ont décidé

- de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire : SARL C2C MEDI-TERRANEE au capital de 80.000 €, ayant son siège social 15 rue Docteur Zamenhof Le Paul CEZANNE 13016 MARSEILLE identifiée 518271739 RCS MARSEILLE, représentée par Monsieur Eric LUCCHINI ;
 - en qualité de Commissaire aux
- Comptes suppléant: M. Olivier CONGIO, domicilié 15 rue du docteur Zamenhof 13016 MARSEILLE.

Pour insertion légale : Le Président. SARL CORSEA PROMOTION. Représentée par Jean Thomas TROJANI.

N° 66

SAS L'OREZZINCA INVEST

Immeuble CORSEA - RN 198 Querciolo - 20213 Sorbo-Ocagnano RCS Bastia 815 252 234

Aux termes d'une décision en date du 23 juin 2017, les associés ont décidé

- de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire: SARL C2C MEDI-TERRANEE au capital de 80.000 €, ayant son siège social 15 rue Docteur Zamenhof Le Paul CEZANNE 13016 MARSEILLE identifiée 518271739 RCS MARSEILLE, représentée par Monsieur Eric LUCCHINI
- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant : M. Olivier CONGIO, domicilié 15 rue du docteur Zamenhof 13016 MARSEILLE.

Pour insertion légale : Le Président, SARL CORSEA PROMOTION, Représentée par Jean Thomas TROJANI. SATAL

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 610.000.00 € Siège social: 16, Cours Grandval 20000 Ajaccio

410 618 268 RCS Ajaccio Suivant décisions de l'associée unique

du 30 juin 2017 : - La société B.F. AUDIT PARTENAIRES, SAS au capital de 100.000 €, domiciliée à CALUIRE ET CUIRE (69300) 23 avenue de Poumeyrol, Bâtiment C, et immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 492 402 128, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Didier FALCONNET, dont le mandat est arrivé à terme, Le commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Franck DE BONI, dont le mandat est arrivé à terme, n'a été ni renouvelé ni remplacé. Dépôt légal GTC de AJACCIO.

Pour avis. la gérance

AVIS DE CESSION

N° 68 13 Notaires

Société Civile Professionnelle Titulaire d'un Office Notarial Maîtres Alain SPADONI,

Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI

Immeuble "Le Régent" 3, avenue Eugène Macchini 20177 Ajaccio

Suivant acte reçu par : Maître Alain SPADONI, Notaire de la République, Chevalier de la Légion d'Honneur, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, Notaire associé de la S.C.P dénommée "Maîtres Alain SPA-DONI, Olivier LE HAY et Charles SAN-TUCCI", titulaire d'un office notarial à AJACCIO (Corse du Sud), 3, avenue Eugène Macchini, immeuble "Le Régent", le 22 JUIN 2017 enregistré à SPFE D'AJACCIO le 28/06/2017 Dossier 2017 20265 Réf 2017 N 00262

La Société dénommée LUMAR, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à AJACCIO (Corse-du-Sud) 19 Rue Bonaparte identifiée sous le numéro SIREN . 800908840 RCS AJACCIO.

A CEDE A

La Société dénommée BISTROBO, Société par Actions Simplifiée au capital de 500,00 € ayant son siège social à AJACCIO (Corse-du-Sud) Rue Jean Chieze, Lotissement Les Cimes - Villa 13, Avenue de Verdun identifiée sous le numéro SIREN 829121441 RCS AJACCIO. Un fonds de commerce de restaurant connu sous le nom de LE BISTROT BO-NAPARTE situé et exploité à AJACCIO (Corse du Sud) 19 Rue Bonaparte

CENT SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (165.000,00 €) s'appliquant savoir:

- aux éléments incorporels pour 95.000,00€
- aux élé 70.000,00 € éléments corporels

Prise de possession à compter du 22 iuin 2017.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Alain SPADONI, notaire où domicile est élu dans les DIX [10] jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire. L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile. Pour avis unique, Me Alain SPADONI, Notaire Associé.

AVIS

Aux termes d'un acte SSP en date du 14 mai 2017 à Bastia, enregistré à SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA le 13 juin 2017 sous le Bordereau n°3017 17189 référence 2017 A 00763. Maître Bernard ROUSSEL, mandataire judiciaîre, domicilié Immeuble U BOSCU D'ORU, BAT B, 20200 PIETRANERA. Agissant en qualité de liquidateur judiciaire de Monsieur AGOSTINI Philippe, né le 31 Octobre 1972 à BASTIA, (Haute-Corse), domicilié 3 Avenue Maréchal SEBASTIANI, 20200 BASTIA, désigné en cette qualité par jugement du Tribunal de Commerce de BASTIA en date du 22 Mars 2016.

A cédé à : La Société par actions simpli-fiée à associé unique, U TESORU au capital de 1.000 €, dont le siège social est sis 04 Cours PAOLI 20250 CORTE. Immatriculée au RCS de Bastia sous le nº 821 119 294. Représentée par sa présidente Madame GAS PARI Sophie.

Un fonds de commerce de « vente de souvenirs et bijoux fantaisies » immatriculé au RCS de BASTIA sous le nu-méro 488 549 585. Ainsi que les éléments corporels, à savoir matériel, aménagements, installations inhérents à l'exploitation du fonds vendu.

Prix: VINGT MILLE EUROS (20.000 €).

Entrée en jouissance : fixée au 5 juillet

Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître ROUSSEL, domicilié Immeuble U BOSCU D'ORU, BAT B, 20200 PIETRANERA.

Pour unique insertion.

N° 70

CESSION DE DROIT AU BAIL INSERTION LEGALE

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA en date du 06/04/2017

La Société SAS GARDEN SNACK. Société par actions simplifiée au capital de 3000 €uros, ayant son siège social QUARTIER ST JOSEPH - IMMEUBLE LE MARONI - 20200 BASTIA. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 824 299 325 RCS BASTIA.

A cédé à : LA SAS SALLE, Société par actions simplifiée au capital de 200 €uros, ayant son siège social 11a résidence AMURELLA - 20600 BASTIA. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 823 824 446 RCS BASTIA. Tous ses droits pour le temps restant à courir, à compter du 1er mai 2017, au bail des locaux qu'elle occupait sis bâtiment B de l'immeuble LE MARONI situé à BASTIA (20200) -Quartier Saint Joseph moyennant le prix de 20.000 euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par la cessionnaire au 11a résidence AMURELLA - 20600 BASTIA

Pour insertion.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 71

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A effet du 31 décembre 2016 l'associée unique de la SARL en liquidation conventionnelle EURL TECHNI'LOC 2B, au capital de 1500 €, siège Lotissement Arbucetta, 20620 Biguglia, 479.095.390 RCS BASTIA, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à cette date, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, prononcé la clôture des opérations de liquidation et la radiation de la Société.

Pour avis le liquidateur.

AVIS DE DISSOLUTION

Le 31 décembre 2016 et à effet audit jour, l'associée unique de la SARL EURL TECHNI'LOC 2B, au capital de 1500€, siège Lotissement Arbucetta, 20620 Biguglia, 479.095.390 RCS BASTIA, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle. Elle a pris acte de la fin de la gérance de Marc VALLICCIONI, domicilié 70 avenue de Valrose, ZA Petre Turchine, 20290 BORGO, qu'elle a nommé liquidateur et fait élection de domicile pour les besoins de la liquidation chez le liquidateur.

En conséquence tous actes quel-conques concernant la liquidation devront être envoyés à son adresse ci-dessus. Dépôts légaux au TC de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

N° 73

« RUNDINELLA »

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 1000 Euros

Siège social : Lieu-dit Porto Marine 20150 Ota

RCS Ajaccio: 818 759 524

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 22/06/2017, au siège social, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur à Melle BERGER Josepha, demeurant lieu-dit Porto Marine - 20150 OTA et constate la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

> Pour avis. Le liquidateur.

N° 74

DECAPAGE ENVIRONNEMENT

Société à Responsabilité Limitée En liquidation Au capital de 5000 euros Siège social : Immeuble **EUROBAT - Zone Industrielle** 20600 Furiani (Haute-Corse) 511 470 460 RCS Bastia

L'assemblée générale par une décision en date du 22 juin 2017, après avoir entendu le rapport de Monsieur Daniel BENEDITTINI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de

> Pour avis. le liquidateur.

N° 75

TERRA DESIGN,

SARL au capital de 100.000 €, Siren: 493 706 659 RCS Bastia

Déclare qu'à compter de l'AG du 30/06/2017 : Continuation d'activité malgré actif net inférieur à 50% du capital (article : L223-42 du CDC). Mise en sommeil de la société, mentions faites au RCS de Bastia.



AVIS DE MARCHE

PROCÉDURE ADAPTÉE

(MONTANT INFÉRIEUR À 135.000 € HT)

CCI2B/DEF/2017.067

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port

20293 Bastia Cedex Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant:

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port 20293 Bastia Cedex Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Choix d'un organisme certificateur CACES pour le renouvellement de la certifica-tion de la CCI Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse

Lieux d'exécution : IMF de Borgo Durée du marché: 3 ans Type de marchés : Services

Nomenclature Européenne CPV : 79132000-8 (Services de certification)

Caractéristiques principales :

Il s'agit de sélectionner un « organisme certificateur » pour réaliser les prestations d'audit nécessaires au renouvellement de la certification CACES de la CCIT de Bastia et de la Haute-Corse.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché:

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12II. 27 et 34.I.1°a) du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation

Mode de dévolution :

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement.

Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement couteux l'achat de cette prestation.

concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

- * Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.
- * Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement * Crédits ouverts aux sections : 151

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS:

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr
LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR
COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION
Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en régle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,

Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager,

La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés, Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le

cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 24 juillet 2017 à 10 heures CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard ;

Des garanties et capacités techniques et financières ;

De la liste des principaux services sur les trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé ;

Certificats ou agréments nécessaires à la prestation.
CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLE-MENT DE CONSULTATION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix (40%)

Valeur technique (60%) définie par la méthodologie et le planning proposés. Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2017.067

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la

Commande Publique et de la Domanialité Palais Consulaire - BP 210 20293 BASTIA Cedex

OU

téléchargement sur le site: www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs:

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66 Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques:

Direction de l'Enseignement et Formation

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano 20407 Bastia Čedex

Tel: 04.95.32.88.66/Fax: 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38 Fax: 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION:

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le[s] détail[s] d'introduction des recours :

- * D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,
- * D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité, * Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être
- exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
- * Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique **Date d'envoi du présent avis à la publication :** 29 juin 2017



COMMUNE DE LECCI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Dénomination et adresse de la personne publique :

Commune de LECCI Hôtel de Ville 20137 LECCI

Tél 04.95.71.43.43/Fax 04.95.71.44.69

Personne responsable du marché : Monsjeur le maire de LECCI

Mode de passation : Procédure adaptée [MAPA] dans les conditions prévues par les dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Objet du marché : prestations de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées de Classification CPV: 90911000
Lieu d'exécution des travaux: Ecole Delly MARCHI - Lieu-dit Padulella - 20137 Lecci
Prestations divisées en lots: non
Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en

fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

* Valeur technique (60 %)

* Prix des prestations [40 %]

Date limite de réception des offres : 28 juillet 2017 à 11h30

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation :

Mairie de LECCI - 20137 LECCI - courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr -

Télécopie : 04.95.71.44.69.

Demande à formuler obligatoirement par écrit.

Obtention du dossier par voie électronique : http://www.mairie-lecci.fr
Envoi des candidatures et des offres - Renseignement administratif et technique : Mairie de LECCI

Hôtel de Ville - 20137 Lecci

Tél : 04.95.71.43.43 Fax : 04.95.71.44.69

Date d'affichage et d'envoi de la publication : le 28 juin 2017

Le Maire, Don Georges GIANNI.



PROCÉDURE ADAPTÉE

(MONTANT INFÉRIEUR À 135.000 € HT)

CCI2B/DET/2017.069

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port 20293 Bastia Cedex Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant:

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port 20293 Bastia Cedex Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché:

Collecte de données économiques sur les sites portuaires de corse pour la CCI de Bastia et de la Haute-Corse

Lieux d'exécution : Les Ports du territoire de la Corse et de leurs entreprises

Type de marchés : Services

Nomenclature Européenne CPV: 72314000-9 / Services de collecte et de collation

Caractéristiques principales :

Le prestataire sera chargé de collecter pour le compte de la CCI de Bastia et de Haute-Corse, auprès des Ports du Territoire de la Corse et de leurs entreprises, des données d'activités socio-économiques, de vérifier ces données et de les intégrer dans un outil informatique ad hoc (plateforme web de l'observation portuaire).

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché : Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12II. 27 et 34.I.1°a) du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le Pouvoir

Adjudicateur se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation

Mode de dévolution :

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement couteux l'achat de cette prestation.

'avis concerne un marché public

- Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

 * Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- * Crédits ouverts aux sections : 115

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS:

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210 20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RÉCEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en régle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,

Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager,

La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la

date et le destinataire publics et privés, Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 20 juillet 2017 à 10 heures CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES : Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard ; Des garanties et capacités techniques et financières ;

De l'expérience professionnelle (CV et liste des missions similaires effectuées) .../...

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLE-MENT DE CONSULTATION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix [60%]

* Valeur technique au regard de l'expérience des personnes dédiées à la mission

et au délai de réalisation proposé [40%] **Durée de validité des offres :** 06 mois [180 jours] **Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice :** 2017.069

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

téléchargement sur le site: www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs:

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66 Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Direction des Entreprises et des Territoires

Tél: 04.95.54.44.92

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55 Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38 Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION:

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

- Précisions concernant le[s] détail[s] d'introduction des recours :

 * D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,
- * D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité, * Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être
- exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 juin 2017

N° 79

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENOUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE **EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE GAVIGNANO**

Captage de Teghja

2ème insertion.

Le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfec-toral SP CORTE n°32 en date du 10 mai 2017, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de Gavignano, avec établissement

des périmètres de protection des captages sus-visé. Les pièces du dossier seront déposées en mairies de Gavignano et de Saliceto pendant 22 jours, du vendredi 30 juin 2017 au vendredi 21 juillet 2017 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ou-

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire-Enquêteur, qui les joindront aux registres. Mme Josiane CASANOVA, désignée comme Commissaire-Enquêteur, se tiendra à

la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

- * Mairie de Gavignano 20218
 Vendredri 30 juin 2017 de 14h à 18h
 Vendredi 21 juillet 2017 de 14h à 18h
 * Mairie de Saliceto 20218
 Vendredi 30 Juin 2017 de 9h à 12h
- Vendredi 21 juillet 2017 de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, le commissairé enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en Mairies de **Gavignano** et **Saliceto**, et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM 8, Bd Benoîte Danesi - BP 187 - 20411 BASTIA Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 Juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Corte, le 18 Mai 2017,

Pour le Préfet et par délégation, Le Sous-Préfet de Corte, Sébastien CECCHI.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT DFCI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CORTE.

La communauté de communes du centre Corse informe les propriétaires et ayants droits concernés qu'il va être procédé au porté à connaissance du projet d'éta-blissement d'une servitude de passage et d'aménagement pour la réalisation d'un équipement de Défense des Forêts Contre l'Incendie sur le territoire de la commune de CORTE

Ci-dessous l'extrait du projet d'arrêté préfectoral :

ARTICLE 1er: OBJET

En application des dispositions de l'article L.134-2 du code forestier, une servitude de passage et d'aménagement est établie au profit de la Communauté de Communes du Centre Corse, sur les territoires de la commune de Corte pour la réalisation d'équipements de Défense des Forêts Contre les Incendies (piste de liaison et trois points d'eau DFCI).

L'ouvrage, dont le plan figure en annexe I du présent arrêté, se compose d'une piste de liaison existante, de la création d'une piste de liaison et du passage d'une canalisation pour l'auto-alimentation d'une bâche souple de 300m³ sur la commune de Corte.

Les deux autres ouvrages consisteront à l'aménagement de points d'eau DFCI de 30m³ sur la parcelle 0E0101 et sur la parcelle 0E0125.

ARTICLE 2: LOCALISATION

La servitude sus-visée est supportée par les parcelles figurant en annexe II et par les parcelles 0E0101 et 0E0125 du présent arrêté.

Une copie de l'arrêté est affiché pendant une durée de deux mois au siège de la Communauté de Communes du Centre Corse et à la mairie de Corte, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi.

Les propriétaires pourront pendant toute cette période faire connaître par écrit leurs observations en les consignant sur le registre déposé en mairie ou bien en les adressant au Préfet de la Haute-Corse, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse - SEFR - 8, Bd Benoîte Danesi - 20411 BASTIA Cédex 09





Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse 22 Cours Grandval, BP 215 20187 AIACCIU CEDEX 1. Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel: commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet : http://www.corse.fr

Objet du marché : Assistance technique et prestations intellectuelles en matière

de sécurité informatique Numéro de référence : 17S0052

Date limite de remise des offres : 25 juillet 2017 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 4 juillet 2017



DEVENEZ ADMINISTRATEUR DE VOTRE MUTUELLE

A la Mutuelle familiale de la Corse, c'est vous qui décidez!

Pour rejoindre le conseil d'administration qui détermine les orientations de votre mutuelle il suffit de faire acte de candidature. Tout membre participant ou honoraire de la Mutuelle familiale de la Corse peut être candidat au poste d'administrateur.

Les administrateurs seront élus pour 6 ans par les délégués mutualistes au cours de l'assemblée générale qui aura lieu le 30 novembre 2017 à Bastia.

Les dossiers de candidature sont disponibles en agence ou sur le site internet

Les actes de candidature dûment remplis, accompagnés d'un C-V et d'un extrait du casier judiciaire (volet 3) de moins de 3 mois doivent être adressés sous pli recommandé à l'adresse suivante :

Élection des administrateurs A l'attention du Président 4 Résidence Plein Sud, Av. Paul Giacobbi, 20600 BASTIA

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 septembre 2017, le ca-chet de la poste faisant foi.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 83

Par jugement en date du 27/06/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'egard de

Lavergne Nicolini Marie Angèle Pascale Domoconcept 2B Les Amandiers Lieu-dit Perru 20250 Corte

Activité: Prestations de services dans 'Habitat

RCS Bastia: A 499 959 948, 2007 A 402 Date de cessation des paiements :

09/05/2017 Liquidateur:

. SELARL BRMI (Me Bernard Roussel) 850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068 Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta 30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

https://www.creditors-services.com

RESOLUTION DU PLAN

N° 84

Par jugement en date du 27/06/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'egard de :

Web Society (SARL) 1783, Impasse des Palmiers 20290 Borgo Activité : Sites Web pour les profession-

nels et les particuliers RCS Bastia: B 499 466 183, 2010 B 172

Date de cessation des paiements : 27/06/2017

Liquidateur:

SELARL BRMJ (Me Bernard Roussel) 850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068 Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta 30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

https://www.creditors-services.com

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 85

Par jugement en date du 27/06/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'egard de Agostini Emmanuelle Fabienne Eliane

Née Benazra Ld Erbajolo - ZI de Furiani 20600 Bastia

Activité: Travaux de sérigraphie, "Agostini Serigraphie" RCS Bastia: A 330 234 980, 91 A 184

Date de cessation des paiements :

27/06/2017

Mandataire Judiciaire

SELARL BRMJ (Me Bernard Roussel) 850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068 Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta 30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Iudiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

https://www.creditors-services.com

ARRÊT PLAN DE REDRESSEMENT

N° 86

Par jugement en date du 27/06/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

SM Construction Rénovation Bâtiment (SM Corebatim)

(SARL)

1, Lotissement Campo Vallone ZI de Tragone - 20620 Biguglia **Activité** : Maçonnerie générale, travaux publics et bâtiment

RCS Bastia : B/489 293 738, 2006 B 155 A fixé la durée de ce plan à 8 ans

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel) 850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068 Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta 30972 Nimes Cedex 9

Pour extrait.

SCP Mes **Nappi-Casanova**,

Greffiers Associés.

AR N°01

AVIS DE RECRUTEMENT



LE CAUE DE LA HAUTE-CORSE RECRUTE **UN (UNE) ARCHITECTE CONSEILLER(E)**

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Haute-Corse est une structure associative de droit privé.

Mission:

Informer, conseiller, sensibiliser différents types de publics dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage, de l'énergie. Notamment:

- Conseils aux candidats à la construction ou à la réhabilitation,
- * Assistance à la maitrise d'ouvrage publique pour des projets architecturaux, urbains, et paysagers dans le cadre communal, et intercommunal,

Actions pédagogiques auprès des scolaires et du grand public.

Vous serez également amené à travailler avec de nombreux partenaires institutionnels du CAUE-2B :

- Collectivité Territoriale de Corse, et ses Offices et Agences,
- * Administrations : DDTM, DRAC, STAP, DREAL
- Associations

Formation et expériences demandées :

Diplôme d'architecte, avec parcours professionnel d'au moins 3 ans, Expérience comme architecte conseiller [CAUE, Parc naturel, communauté de communes, DDTM...) serait fortement appréciée,

Connaissances dans le domaine de la maitrise de l'énergie et des énergies renouvelables souhaitées. Compétences et qualités exigées :

Sens de la pédagogie : mise à disposition des compétences en tant que conseiller et non comme concepteur,

Aptitude au travail en équipe et à la polyvalence,

Bonne expression orale, graphique et écrite.

Poste:

CDI à temps plein (35 heures par semaine) à compter du 1er Octobre 2017, basé à Bastia,

Activité professionnelle hors CAUE non acceptée. Vous aurez à vous déplacer fréquemment sur le département de la Haute-Corse et occasionnellement sur le département de la Corse du Sud. Permis de conduire et véhicule personnel indispensables.

Adresser C.V. accompagné d'une lettre de motivation avant le 11 Août 2017 à :

Monsieur le Président du CAUE-2B Immeuble l'Expo Avenue de la Libération 20600 BASTIA

DERNIERES MINUTES

N° 87

Constructions Insulaires

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 7500 euros Siège social : U Stradone 20140 Ajaccio R.C.S. Ajaccio 448823765

Aux termes d'une délibération en date du 12 décembre, la collectivité des associés n'a pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la Société par application de l'article L.223-42 du Code de commerce. La gérance.

N° 88

ERRATUM

Erratum à l'annonce légale n°19, parue dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 16/06/2017 au 22/06/2017 - N°6670, concernant la création de la Société LES 3 M.

Il fallait lire : Dénomination LES 3 M Et non : Dénomination CREPERIE LES 3

M, comme cité par erreur. Le reste sans changement.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 89

LJ - 4151580 M. Angelini Damien "Boulangerie Angelini" 37, rue César Campinchi, 20200 Bastia RCS Bastia / RM : N°A 384 700 860 92 A 57 - 92.92.2B

Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la Commune de Bastia, Lieu-dit 4, rue Chanoine Colombani, Section AB N°163, sur la Commune de Bastia. Lieu-dit 3, rue Chanoine Colombani, Section AB N°164

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 27.06.2017, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

> SCP Mes NAPPI-CASANOVA. Greffiers Associés.



Maître Marie-Paule **DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour Spécialiste en droit fiscal et droit douanier 32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel: 04.95.37.64.79 Fax: 04.95.38.54.71

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 26 juin 2017, les associés de la Société « L'ORRIU PRODUTTI CORSI », SARL au capital social de 1500 Euros, dont le siège est 5 Cours Napoléon, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS AJACCIO 801 201 757), ont décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour. sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

Dénomination – Siège social – Objet – Durée : Ils sont inchangés. Capital : Il reste fixé à 1500 euros divisé

en 100 actions de 15 euros chacune, entièrement libérées.

Administration : Madame Délia Mariuccia Sarafina ANDREANI, née le 17 janvier 1981 à Porto-Vecchio, demeurant 4 rue du Général de Gaulle, 20137 PORTO-VECCHIO, est nommée Présidente de la Société, sans limitation de durée à compter du 26 juin 2017.

Admission aux assemblées et droit de vote: Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause restreignant la transmission des actions: Les actions sont inaliénables pendant 7 ans. Toutes les cessions d'action, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des droits de vote. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

PROCHAINE PARUTION 14/07/2017 - N°6674



SELURL Marie Anne PIERI

Notaire de la République Officier Public Résidence TADDEI Bastien BP 37 - 20270 Aléria

Succession de Monsieur Patrick CHIARI Déclaration d'acceptation de succession à concurrence de l'actif net

Par déclaration faite auprès du Tribunal de Grande Instance de BASTIA le 27 iuin 2017. Mr Andria Paulu CHIARI, demeurant à GHISONACCIA (20240) Lotissement Feminiccia, né à BASTIÁ (HC) le 5 avril 1988. Célibataire.

A déclaré vouloir accepter à concurrence de l'actif net conformément aux articles 787à 803 du code civil la succession de : Monsieur Patrick CHIARI, époux de Mme Nadine Rosine GRANDI, dt à GHISONACCIA (20240) Niellucciu Route Nationale, né à BASTIA (20200) le 8 juin 1960, décédé à BASTIA (20200) le 3 novembre 2013.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial de Maître Marie Anne PIERI, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.



Avocat à la Cour Spécialiste en droit fiscal et droit douanier 32, Bd Paoli - 20200 Bastia Tel: 04.95.37.64.79

Fax: 04.95.38.54.71

Par décision du 08 février 2017, les associés de la société « ABD », SARL au capital de 9000 €, dont le siège est situé U Centru, Route de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS AJACCIO 531 091 254), ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur Jacques BIANCARELLI, liquidateur, et constaté la clôture de la liqui-

N° 93

dation. Le dépôt sera effectué au greffe

du tribunal de commerce d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Acte : SSP du 1er juillet 2017 - Forme : SCI - Dénomination : SCI ZOHRA - Objet : Acquisition et exploitation de biens et droits immobiliers - **Durée**: 99 ans - **Ca**pital: 100 € - Siège social: Za de Corbara à lle Rousse (20220) - Cession de parts libres entre associés, soumises à agrément dans les autres cas - **Gérants**: M. Claude TEZEKJIAN demeurant à Porticcio (20220) - 4 allée des Mouettes -Les Hauts de la Résidence du Golfe ; M. Antoine I UIGGI demeurant lieudit Villa à Algajola pour une durée illimitée - Immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 94

SERVICES TRAVAUX CONSEILS SER. TRA. CO

Société à Responsabilité Limitée **En Liquidation** Au capital de 8000 Euros Siège Social: Chez Mme Pernet Dominique

Ld Lenze, 20226 Belgodère (Corse) 494 263 528 R.C.S. Bastia

L'assemblée générale du 21/06/2017, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur FRASSATI Dominique et le décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

> Pour avis. le liquidateur.

N° 95

PERSPECTIVE CORSE DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée Capital: 7500 €uros Siège social : Baglione Ajaccio - 20167 Mezzavia R.C.S: Ajaccio B 449 646 108

Suivant décision en date du 28 juin 2017, l'Assemblée Générale a constaté, au vu des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016, la reconstitution des capitaux propres.

> Pour Avis. La Gérance



C'est à Miomo, au plus près de ses racines, que Frédéric Leonardi, alias Chat d'eau, a choisi d'installer son atelier et de présenter, à domicile, ses meubles et objets de décoration.

Laissant à d'autres le rêve de sortir leur griffe, de lustrer leur ego, cet artiste designer de 46 ans s'épanouit pleinement dans l'ombre de ses créations.



e village de Miomo réserve bien des surprises. Ainsi cet atelier-showroom de design à nul autre pareil où, du haut de la terrasse, Poutine le chat noir et blanc observe l'afflux des vacanciers. Drôle de nom pour un chat, «mais tout ça a un sens», explique l'artiste qui partage sa maison avec lui, Frédéric Leonardi. «On a tendance à être trop manichéen de nos jours, tout est blanc ou noir. J'ai appelé mon chat Poutine pour casser les codes, pour provoquer une réaction auprès des gens qui viennent me rendre visite. » Pour sa part, Frédéric a choisi de signer ses créations du nom de Chat d'eau, «un jeu de mots faisant écho à son homophone anglais shadow qui signifie ombre, ténèbres, discrétion ou encore subtil. C'est ce que je voulais, faire ressortir dans mes œuvres l'effacement de l'artiste et des matériaux de départ, pour créer quelque chose de neuf, qui n'est pourtant que la somme de tout ces élément réunis. » Et si le pelage du dictateur félin est on ne peut plus contrasté, le travail de l'artiste, en revanche, joue sur les dégradés, la déclinaison des teintes, mais aussi des matériaux et des époques.

Entier, passionné et simple, Frédéric accueille le public chez lui et parle, autour d'un café, à cœur ouvert de sa quête, une recherche de sens à travers son travail du bois et les pièces de mobilier ou de décoration qu'il crée. «Ce que je veux, c'est montrer a mon fils de 7 ans qu'avec de la passion, de la détermination et du respect pour les autres, on fait ce que l'on veut dans sa vie Le but, ce n'est pas de laisser une marque, dans un délire mégalomane, mais plutôt un

oto Tim leoncini



héritage à son enfant. L'héritage d'un père qui se levait tous les matins pour donner un sens à sa vie, pour ne pas se laisser vivre dans un grand n'importe quoi. Le plus dur pour moi à été de m'affirmer en temps qu'artiste, que créateur. Quand j'étais petit, je pensais être en dessous des autres, je pensais aussi qu'être créateur et artiste demandait un niveau. Jusqu'à ce que je me rende compte qu'il n'y avait pas vraiment de niveau mais des sens différents.»

Pour trouver sa place dans ce monde, «il faut des racines solides» et c'est un des piliers de la démarche de Frédéric: une volonté identitaire. Il pose sa main sur la table basse devant lui: «elle est faite à partir de celle de ma grand-mère, ce meuble fait partie de mon enfance, et un jour j'ai décidé de le réadapter. Soyons honnêtes, dans de nombreux cas, plus personne ne veut de ce genre d'objets, même s'ils sont jolis, car il ne sont pas toujours très pratiques, ou ont tout simplement mal vieilli. J'essaie donc de garder l'essence de la chose qui nous a accompagnés durant toutes ces années voire ces générations, en l'actualisant pour qu'elle soit en adéquation avec ce que l'on est actuellement. Finalement, c'est comme la culture, il faut à la fois des gens pour se souvenir de ce qui s'est passé et des gens pour créer, pour faire évoluer et bousculer les codes». Au mur, un tirage du photographe Aurélien Villette «qui parcourt les lieux abandonnés: il nous montre les vestiges de ce que pouvait être un monde à un moment. On pourrait presque voir les gens autour de ce piano, à écouter de la musique. Ça prouve que même le temps ne tue

pas l'art, et j'y trouve un écho avec ma démarche.» Avec cette conscience que nous sommes constitués du passé.

Le processus de création de Chat d'eau est bien particulier, car Frédéric ne dessine pas et ne prend pas de cote. «À la base, je ne suis pas ébéniste de métier, je fais juste ce que je suis. Pour moi, l'art c'est quand il y a un sens derrière la chose que l'on a créée, je me qualifie donc d'artiste et non d'artisan». Il peut «passer plus de 4h assis sur le canapé, à malaxer des idées, puis quand j'ai l'œuvre en tête, je la crée et c'est là que je prends des mesures ». Il découpe des lamelles de bois, qu'il encolle et assemble sous presse, puis il ponce une première fois «ensuite vient le travail du produit, en me laissant quider par les courbes de la matière elle-même». Les dégradés de teintes qu'il met en valeur traduisent une «volonté de prendre le contrepied, de montrer ce que d'autres cacheraient, car ces différences de couleurs, c'est ce qu'il y a de beau. Peu importe l'essence du bois que je choisis, les matériaux de départ, la personne qui a fait l'objet, ce qui compte c'est que ça plaise à ceux qui viennent le voir, et surtout que chaque objet que je crée me plaise à moi. C'est d'ailleurs pour ça que j'expose à domicile en mode showroom, car je ne présenterais pas un objet qui, esthétiquement, à mes yeux ne pourrait pas être chez moi». Mais, précise-t-il, «le rêve, pour moi, et ça ne m'est encore jamais arrivé, serait que quelqu'un m'amène un objet pour que je puisse travailler dessus. Car l'objectif est de donner à chaque personne un objet différent, et qu'elle se dise «c'est moi », qu'elle ne sache même plus qui je suis... » ■ Tim LEONCINI

ICN # **667**3 6673

AJACCIO

■ DE LA CORSE À LA COUR

Jusqu'au 9 juillet. Maison Bonaparte.

1 04 95 21 43 89 & musees-nationaux-malmaison.fr Vivant entre Paris et la Corse, nombre de notables corses

ont pris part à la vie diplomatique gouvernementale ou culturelle du Second Empire. Cette exposition réunit des témoignages de leur(s) activité(s) et de leur mode de vie.

CAROLINE, SŒUR DE NAPOLÉON, REINE DES ARTS

Jusqu'au 2 octobre. Palais Fesch.

1 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Autour de la personnalité de Maria-Annunziata Bonaparte, devenue Caroline Murat et reine consort de Naples, le Palais Fesch offre un panorama sur le phénomène artistique européen que constitua le néo-classicisme.

SANGUINARII

Jusqu'au 7 juillet. Espace Diamant.

1 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Jean-Dominique Battini-Davanne a photographié les îles Sanguinaires à différentes heures, de saison en saison. À ses images répondent des textes (en corse et en français) du poète Norbert Paganelli.

KALLISTE

Du 12 au 23 juillet. Lazaret Ollandini.

1 04 95 10 36 11 & lelazaret-ollandini.com

Entre Afrique du Sud et Corse, Catherine Timotei s'exprime sur des toiles grand format, au moyen de couleurs vibrantes. Proposant un «expressionnisme abstrait», elle développe dans sa peinture «une forme de récit, qui inclut le spectateur».

BARBARA FURTUNA

Le 12 juillet, 21h30. Eglise du Sacré-Cœur.

1 04 95 37 64 21 & www.ajaccio-tourisme.com

Cet ensemble vocal revendique un ancrage dans la culture et les traditions corses tout en refusant de se laisser enfermer dans les clichés et les répertoires stéréotypés. Il a ainsi tracé sa propre voie, se produisant partout dans le monde et multipliant les collaborations avec divers artistes.

MERIDIANU

Le 12 juillet, 19h30. Eglise Saint Roch.

1 04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com

Le groupe s'appuie sur l'héritage culturel sans pour autant de se réfugier dans une attitude passéiste. Tout en restituant l'authenticité des chants de la Corse d'autrefois, il chante le vécu du temps présent à travers ses créations.

MUSIQUE

THÉÂTRE JEUNE PUBLIC

THÉÂTRE

LEVIE

VANITÉS

Jusqu'au 30 septembre. Musée départemental de l'Alta Rocca.

1 04 95 78 00 78

Le peintre Mario Sepulcre reprend le thème très en voque au XVIIe de la vanité, allégorie du passage du temps, de la mort, de la vacuité. Mais ici, le motif du crâne est remplacé par... le citron!



PATRIMONIO

TIME IS TIME WAS

Jusqu'au 1^{er} octobre. Espace d'art contemporain Orenga de Gaffory.

1 04 95 37 45 00 & www.orengagaffory.com

Dix an après l'exposition RRB, Pascal Dombis revient investir l'espace Orenga avec une création illustrant la question du temps, récurrente dans son travail et invitant à une réflexion sur notre rapport au temps à travers les univers numériques et technologiques

PAYS D'AJACCIO

JEAN-JACQUES GRISTI

En compagnie de deux autres guitaristes -Frédéric André et Paul Aiuti- Jean-Jacques Gristi rend hommage à Django Reinhardt et réinterprète les grands standards du jazz manouche. Concerts gratuits, à 19h. Le 8 juillet, Appietto; le 15 juillet, Cuttoli-Corticchiato. Rens: 04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com.

PIGNA

FESTIVOCE

Du 10 au 13 juillet. En divers lieux.

1 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org

Invités du festival: le trio turc Savas Zurnaci, l'ensemble polyphonique du Ventoux Tant que li siam, la formation Dhoad du Raiasthan, l'ensemble musical C Barré, la chanteuse corse Lea Antona. Le 10, 21h30, à l'auditorium, créa- juillet, 21h30, cathédrale St Erasme, Cervione. tion d'Ombralux, spectacle mêlant chant et théâtre.

PORTO-VECCHIO

UN ÉTÉ AU THÉÂTRE

Les 11, 12 et 13 juillet. Usine à liège.

1 04 95 72 02 57

La compagnie I Chjachjaroni présente ses derniers spectacles offre une scène ouverte aux autres troupes insulaires. Les 11 et 12: 19h30, L'oie aux plumes d'or (à partir de 4 ans]; 21h15, (Sans) Roméo et (sans) Juliette, comédie d'après Shakespeare. Le 13: 19h30, Pinocchio (tout public); 21h15, Le médecin malgré lui, de Molière.

SAINTE-LUCIE-DE-PORTO-VECCHIO

GUITARE CORSE

Le 13 juillet, 21h. Chapelle de Pinarellu.

1 06 24 01 35 22 / 06 14 82 31 15

Aureliu Mannarini et Stefanu Marcellesi proposent un concert de guitare corse, classique et populaire, mais aussi la découverte d'instruments anciens tels que a cetera, a zifula, a clarinetta campestra, u culombu...

SAN GAVINO DI CARBINI

ALTA ROCCA

Le 15 juillet, 20h30. Teatru d'Orra.

www.orra.fr

Ambiance cabaret corse pour l'ouverture de la saison 2017 du Teatru d'Orra, avec le groupe Alta Rocca dont les membres travaillent régulièrement avec d'autres artistes, sur scène (Mai Pesce, I Chjami Aghjalesi, Voce di Corsica) ou en studio (Patrick Fiori, Jean-Charles Papi). Entrée

C'EST LEUR TOURNÉE

VOCE VENTU

L'occasion de réentendre des titres phares tels A serva, ou de découvrir ceux de l'album Ci Serà Sempre Un Cantu qui marque les 20 années d'existence du groupe et synthétise ses influences musicales et thématiques. Le 7 juillet, Paese di Lava, Appietto. Le 9 juillet, A Ruscana, Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio. Le 13 juillet, Cauro. Concerts à 21h.

fr-fr.facebook.com/voce.ventu.9

XINARCA

S'accompagnant d'un instrument rare, «la cetera d'Oletta», un cistre corse à 16 cordes, Xinarca propose un répertoire autour du chant traditionnel corse monodique: chant sacrés, chants de montagnes.

Le 10 juillet, 21h30, église St François, Bonifacio. Le 11 juillet, 21h, église St Jean-Baptiste, Porto-Vecchio. Le 12

1 06 71 93 18 58 & www.xinarca.eu

LOCAUX À VENDRE <mark>OU</mark> À LOUER À PARTIR

BALEONE CENTRE

31 LOCAUX COMPLEXE ORGANISÉ, CENTRE D'AFFAIRES ÉLARGI POUR TOUS LES PROFESSIONNELS

rivesud-immobilier.com ou 04 95 50 43 40



ICN # 6673

22



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse







390
National



95

Bastia





Lundi 10 Juillet

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h20 Tour de Corse en Solex - 12h10 La Terre Vue du Sport - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Settimanale - 13h15 Fiera di l'Alivu - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 15h25 Noob - 16h10 Zikspotting - 17h05 Noob - 17h45 A votre Service - 18h00 Clips Musicaux - 18h20 La Terre Vue du Sport - 18h25 Hector le Facteur - 19h05 Estivoce - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Tour de Corse en Solex - 20h50 Noob - 21h30 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Clips Musicaux - 23h00 Associ - 0h00 Nutiziale

Mardi 11 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h35 Associ11h05 Zikspotting - 11h15 Hector le Facteur 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Tactiques
de Toque - 12h30 Nutiziale - 12h40 Associ 13h10 Autoroute Express - 13h25 Zikspotting 14h30 La Vase Monte - 17h50 A votre Service 18h00 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h50 Associ19h20 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una
Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Fiera di l'Alivu 21h10 Noob - 21h35 Grand Tourisme - 22h30
Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Mercredi 12 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Hors des Sentiers Battus - 11h55 Délires Sur le Net - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Nutiziale - 12h40 Una Parolla Tanti Discorsi -13h35 Ci Ne Ma - 14h30 Concerts Estivoce -17h35 Noob - 17h55 Clips Musicaux - 18h15 Zikspotting - 18h25 Grand Tourisme - 18h40 Hors des Sentiers Battus - 19h30 Nutiziale -19h40 Dà Capu - 20h10 Micha et la Révolution des Roses - 21h00 Infadels - 21h45 Zikspotting -22h00 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 13 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h30 Dà Capu - 10h55 Associ - 11h20 Ci Ne Ma - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Micha et la Révolution des Roses - 13h30 A votre Service - 13h45 La Terre Vue du Sport - 14h30 Infadels - 17h25 Noob - 17h45 Ci Ne Ma - 18h00 Associ - 18h25 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h20 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 La Vase Monte - 21h45 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Associ - 23h00 Hector le Facteur - 23h50 La Terre Vue du Sport - 0h00 Nutiziale

Vendredi 14 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Dà Capu - 13h10 Estivoce - 13h35 Hector le Facteur - 14h30 Fiera di l'Alivu - 14h50 Tour de Corse en Solex - 15h15 Zikspotting - 16h25 Infadels - 17h10 Autoroute Express - 17h25 Noob - 18h05 Clips Musicaux - 18h40 Micha et la Révolution des Roses - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h30 Ci Ne Ma - 20h45 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Hors des Sentiers Battus - 23h30 A votre Service - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

Actulégales.fr, avec votre journal



Le site officiel des annonces légales d'entreprises

